
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 9 octobre 2019, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Manuel Alonso Unica*, *Emmanuel Deonna*, *Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex*, *Alain de Kalbermatten*, *Laurent Leisi*, *M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret*, *MM. Jacques Pagan*, *Souheil Sayegh* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone*, *Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 septembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 octobre, mercredi 9 octobre et lundi 14 octobre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous informe que M^{me} Sandrine Salerno est absente toute la soirée. M^{me} la maire est chargée en effet de représenter la Ville de Genève dans le cadre de la semaine «Building bridges». La Ville de Genève accueille au Palais Eynard un buffet dînatoire pour l'assemblée du Réseau international de la finance durable.

Je vous annonce que la motion M-1248, «Pour s'y retrouver au parc Alfred-Bertrand»¹, actuellement en traitement à la commission de l'aménagement et de l'environnement, est retirée par ses auteurs.

Genève a la tête dans les étoiles... Nous avons pris acte du Prix Nobel décerné aux astrophysiciens Michel Mayor et Didier Queloz et nous leur envoyons nos sincères félicitations. (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai eu plusieurs questions hier et je répons en premier lieu à la question de M. Zogg en ce qui concerne l'école Geisendorf

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 3438.

et la pétition qui fait suite à la découverte d'une seringue tachée de sang. Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas jugé utile de prendre des mesures? Quelles suites entend-il donner? Sachez, Monsieur Zogg, que le Service des écoles a immédiatement interpellé les polices cantonale et municipale, qui ont augmenté leur présence aux abords de l'école et demandé au personnel présent sur place d'être particulièrement vigilant. Cet incident est bien évidemment préoccupant et regrettable, mais il demeure un acte isolé.

Sachez qu'en point 12 de l'ordre du jour de ce Conseil municipal la proposition du Conseil administratif PR-1346 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 295 400 francs est destinée justement à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la ville de Genève. La solution technique qui y est proposée est déjà une première étape pour huit écoles. Il est malheureux que l'école Geisendorf ne soit pas intégrée dans cette proposition de crédit, mais nous vous soumettrons évidemment d'autres demandes pour l'ensemble des écoles du territoire de la ville de Genève. Ça prendra bien sûr encore un peu de temps.

Par ailleurs, M^{me} Anne Carron demandait ce que fait la Ville de Genève pour ne pas exposer les enfants aux perturbateurs endocriniens. Lausanne est une des villes qui agissent très vivement et très efficacement face à ces problématiques, sous la houlette de M. David Payot. Le Service des écoles a déjà pris des mesures pour garantir une alimentation saine en introduisant le label Fourchette verte, et tous les restaurants scolaires sont labellisés Genève région - Terre avenir (deux produits minimum par repas et un menu entièrement GRTA par mois). Un effort conséquent est fait pour acheter localement. Nous travaillons notamment sur un plan d'action qui permettra de revoir la politique des achats des restaurants scolaires. Bien que ces éléments-là ne visent pas directement à lutter contre les perturbateurs endocriniens, il est évident que cela favorisera à terme les circuits courts, les produits locaux, de saison et biologiques ainsi que les produits non transformés.

Sachez aussi, en ce qui concerne le Service de la petite enfance, qu'une plateforme maraîchère bio a été mise sur pied. Elle s'est malheureusement un peu enlisée, mais la nouvelle cheffe de service, qui vient de prendre ses fonctions, va reprendre toutes ces questions. Tous les revêtements qui risquent effectivement de créer de la toxicité chez l'enfant comme les jouets en plastique ou les moquettes, même s'il n'y a plus de moquettes dans les crèches, sont évidemment surveillés de près. Voilà ce que je peux dire en l'état.

M^{me} Brigitte Studer posait ensuite une question relative au nettoyage dans les écoles de la ville de Genève. Quelle est la part internalisée et celle qui est externalisée? Quelles en sont les raisons? Je vous dirai ceci: depuis plus de dix ans le Service des écoles est en déficit structurel de collaboratrices et collaborateurs.

Selon l'évaluation qui a été faite par une société externe et selon les normes cantonales, la prestation de nettoyage des écoles ne peut être internalisée à 100%, et cela malgré les synergies développées dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation de l'Unité logistique du Service des écoles en vue d'améliorer le fonctionnement des écoles et renforcer le cahier des charges des collaboratrices et collaborateurs – je m'en étais d'ailleurs expliquée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ainsi qu'en commission des finances.

A ce jour, sur cinquante-quatre écoles, quatre voient leur nettoyage externalisé: deux grandes, Le-Corbusier et les Eaux-Vives, et deux petites, l'école De-Roches et l'école Carl-Vogt. Le montant dévolu aux entreprises externes se monte annuellement à 570 000 francs. Au regard de ce qui précède, l'internalisation de cette prestation nécessiterait l'octroi de neuf postes équivalents plein-temps dans des classes A à F à hauteur de 820 000 francs ainsi que 30 000 francs de frais induits. Il manque donc 280 000 francs pour internaliser la prestation. Je me bats d'ailleurs – j'en ferai état lorsque je serai auditionnée – pour une augmentation des postes pour le nouveau pavillon Le-Corbusier et pour d'autres équipements. Quant aux revendications qui ont été émises au moment de la grève des femmes, elles semblent être restées au niveau de la Direction des ressources humaines.

Dans les structures de la petite enfance, douze sont nettoyées par du personnel employé par elles et soixante-six par des entreprises externes. Lors de l'ouverture du marché public, les soumissionnaires devaient avoir adhéré à la convention collective de la branche applicable à Genève ou signé auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail un engagement à respecter les usages de la profession. Je crois que j'ai répondu à toutes les questions qui étaient en suspens. Merci pour votre attention.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Je passe la parole à M. Guillaume Barazzone, qui va également donner toutes les réponses qu'il doit.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. En effet, je vais répondre à un certain nombre de questions qui m'ont été posées hier. Je commence par M^{me} Uzma Khamis Vannini qui demandait, je cite: «Concernant les APM mis en cause dans des affaires de mœurs aux Pâquis, quelles ont été les mesures prises?» Je ne peux rien vous répondre concernant cette enquête qui a été présentée dans la presse il y a quelques mois, Madame la conseillère municipale, parce que la Ville de Genève n'est absolument pas au courant du déroulement de cette enquête. Je ne peux donc faire aucun commentaire en particulier.

M^{me} Sophie Courvoisier nous disait, par ailleurs, que des automobilistes semblent ne pas respecter les limitations en vigueur au chemin Edouard-Tavan à Champel. Elle demandait s'il était possible de faire quelque chose. Merci pour cette question, Madame la conseillère municipale. Je vous informe que ce chemin est limité à 30 km/h, comme l'indique un panneau situé à l'avenue de Miremont. En outre un dos-d'âne est installé dans ce chemin afin de limiter la vitesse des usagers motorisés. En tout état de cause, la police municipale s'étant dotée au mois de juin 2019 d'appareils Visispeed, ces radars sous forme de *smileys* destinés à mesurer la vitesse à titre préventif, elle installera un de ces appareils pour objectiver ou non les excès de vitesse à cet endroit, et c'est uniquement à la suite des constatations que la police pourrait faire que nous demanderions éventuellement à la police cantonale de mettre si possible en place des contrôles de vitesse.

M. Mireval me demandait, à la suite d'une nouvelle ouverture de terrasse dans le quartier de la rue de l'Ecole-de-Médecine/boulevard Carl-Vogt, s'il existait un plan de la ville de Genève pour limiter les nuisances sonores. Il y a bien évidemment plusieurs plans, et cela à plusieurs niveaux. S'agissant de cette rue de l'Ecole-de-Médecine en particulier, et sans entrer dans les détails de la procédure entreprise à l'encontre de l'exploitant auquel vous faisiez référence hier, je vous confirme que nous avons bien reçu des doléances à propos de nuisances émanant de cette terrasse et que les contrôles effectués par la police municipale ont pu les confirmer. Mes services suivent attentivement ce dossier et prendront toutes les mesures nécessaires, que ce soit un avertissement, une amende ou encore une restriction d'horaire, afin de faire respecter les règles en vigueur en bonne intelligence.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz m'a reposé la question qu'elle m'avait je crois déjà posée à l'époque, à savoir pourquoi la buvette installée à la pointe sud de la plaine de Plainpalais n'était toujours pas exploitée. Je vous avais déjà répondu à ce sujet lorsque vous m'aviez posé la question la première fois; je vous avais dit qu'il y avait un litige entre l'exploitant de cette buvette et la Ville de Genève et que celui-ci empêchait l'exploitation de cette buvette. Ce litige est maintenant terminé, cela permet de passer à autre chose. Il apparaît cependant selon l'analyse du Service de l'espace public – et c'est ce qui était sous-entendu hier dans votre question – que cette buvette est très difficile à exploiter en tant que buvette en raison du manque de clients et de la météo. C'est la raison pour laquelle nous avons le projet d'utiliser cet édicule pour les activités du marché. Plusieurs marchés, vous le savez, se situent sur la plaine de Plainpalais, et cela facilitera les attributions d'emplacements journaliers. Cet édicule sera donc affecté à des usages internes de l'administration en lien avec les services aux marchands de la plaine de Plainpalais. Je ferai d'ailleurs une proposition dans ce sens à mes collègues du Conseil administratif.

M^{me} Magnin me posait enfin une question concernant le banc de la Tour de Champel. C'est toujours la même question qui m'est posée, je vous renvoie donc à la réponse que j'avais formulée à plusieurs reprises...

M^{me} Danièle Magnin (MCG). C'est faux!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. ... puisque ma position reste inchangée à ce sujet, Madame. Je vous remercie.

M^{me} Danièle Magnin. Menteur! (Exclamation.)

La présidente. Madame Magnin, je vous en prie! Arrêtez d'invectiver le magistrat et de traiter tout le temps les gens de menteurs! Ça ne se fait pas! (*Exclamation de M^{me} Magnin.*) Nous reprenons notre ordre du jour avec l'interpellation orale IO-304, qui n'avait pas encore été traitée.

5. Interpellation orale du 30 septembre 2019 de M. Simon Brandt: «Cuisines scolaires de Saint-Gervais: Quo vadis?» (IO-304)¹.

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette interpellation orale s'adresse à M^{me} Esther Alder en tant que magistrate de tutelle des cuisines scolaires. J'aimerais si possible avoir quelques renseignements sur la situation qui prévaut actuellement aux cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais, car j'ai entendu hier qu'une pétition avait été déposée sur le sujet. J'aimerais plus précisément des informations sur les accusations, je ne sais pas quels mots utiliser, de racisme, de xénophobie, de harcèlement ou de mobbing qui auraient été portées à l'encontre de certains membres de ces cuisines scolaires. Il semble qu'on soit à couteaux tirés entre votre département et les cuisines scolaires de ce quartier, alors j'aurais voulu en savoir un peu plus et notamment sur ce que vous comptez faire pour ramener la paix dans ces cuisines scolaires qui en ont bien besoin, car il ne faudrait pas qu'il y ait trop de casseroles dans ce dossier. Merci pour vos réponses.

¹ Annoncée, 1693.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, effectivement, il y a eu au cours du printemps 2019 des tensions assez vives et des problèmes dans cette association de cuisines et restaurants scolaires de Saint-Gervais, en lien notamment avec des soupçons de comportements inadéquats de certains commissaires, et c'est vraiment une minorité qui était concernée.

Sachez que cette association continue aujourd'hui de servir des repas dans plusieurs écoles de la ville de Genève à notre entière satisfaction. Des mesures ont été prises. L'équipe professionnelle de l'association a été renforcée afin de pallier la présence fluctuante des commissaires bénévoles et d'assurer bien évidemment les deux services de repas, soit de 11 h 30 à 12 h 30 et de 12 h 30 à 13 h 30. Il n'est d'autre part plus du tout toléré que de l'alcool soit consommé en présence des enfants. (*Brouhaha.*)

Par ailleurs, l'association doit s'assurer, et nous avons eu sur ce point, il est vrai, quelques réticences, que les bénévoles et professionnels en contact avec les enfants fournissent un extrait de casier judiciaire et un extrait du casier judiciaire spécial. Cette disposition est exigée dans toutes les institutions de la petite enfance, que ce soit au niveau du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) ou des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), et même au niveau de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) lors des activités bénévoles avec les enfants, c'est-à-dire pour les moniteurs. Nous devons être très vigilants. Vous n'êtes pas sans savoir qu'encore tout récemment un moniteur de Caritas-Jeunesse, pour ne pas nommer cette association, a été condamné parce qu'il avait sévi sur des enfants pendant des années. Avec la loi sur l'accueil à la journée continue, le Conseil d'Etat va probablement édicter un règlement d'application, et ces documents seront de toute façon exigés. C'est un point d'achoppement, en effet, car certaines associations de restaurants et cuisines scolaires ont considéré qu'elles n'ont pas à fournir ce type de document tandis que d'autres ont été tout à fait d'accord de communiquer ces éléments.

Au niveau du Service des écoles, de l'association des cuisines et restaurants scolaires de Saint-Gervais et au niveau du GIAP, des bilans intermédiaires sont maintenant réalisés avec des interlocuteurs désignés au niveau des différentes instances – il y aura d'ailleurs une rencontre le 15 octobre.

Sachez également qu'il y a eu une assemblée générale de cette association le 26 septembre. La Ville de Genève et le GIAP ont été invités à intervenir. Mon département était notamment représenté par la direction de mon département et il y a eu un échange tout à fait bienvenu. Il a été rappelé que les trois instances avaient passé une étape difficile et douloureuse liée au comportement perçu comme inadéquat de certains commissaires et à des problèmes d'organisation du travail. Il a aussi été rappelé que cette situation avait exigé de prendre rapidement des mesures conservatoires durant le printemps 2019. Il a été indiqué qu'il était très important pour la Ville de Genève de construire avec les trois partenaires une prestation

de qualité pour les enfants. Référence a d'ailleurs été faite à la nouvelle loi sur l'accueil à la journée continue, qui indique clairement que la prestation de restauration scolaire est une prestation publique sous la responsabilité de la Ville de Genève.

Lors de cette assemblée, l'association de cuisines et restaurants scolaires de Saint-Gervais et en particulier son président ont été remerciés, et j'aimerais également le faire. Encore une fois, je pense que le président et son comité font un travail remarquable. Le GIAP, pour sa part, a eu l'occasion de présenter les enjeux liés à l'accroissement des effectifs et à la politique des ressources humaines au niveau des animateurs et des animatrices. Il y a tout de même eu quelques moments désagréables durant cette assemblée générale, notamment pour la Ville de Genève, du fait des interventions de quelques commissaires qui s'en sont pris assez fortement à la direction de mon département. Mais je le dis encore une fois, ce n'était pas du tout une majorité. D'ailleurs, les autres membres présents à l'assemblée ont déploré ces débordements.

Je suis donc confiante. Vous connaissez le respect que j'ai pour nos partenaires associatifs, et je voudrais profiter de l'occasion pour remercier toutes ces personnes qui s'engagent bénévolement depuis des années pour le bien commun. Merci pour votre attention.

M. Simon Brandt (PLR). Un tout petit complément pour que l'on soit parfaitement au clair, Madame Alder, puisque je n'ai évidemment pas tous les éléments que vous avez et que mon interpellation visait justement à comprendre ce qui se passe. Dans les échos que j'ai eus, une bonne partie des bénévoles se sont sentis mis je ne dirais pas sous tutelle mais sous pression par la Ville de Genève, alors même qu'ils font ce travail bénévolement depuis des années. J'ai en effet eu beaucoup de retours montrant qu'ils ont ressenti l'intervention de vos services comme un manque de tact et de reconnaissance de la Ville de Genève. Je ne dis pas que c'était le cas, je dis que cette intervention a été ressentie par beaucoup de commissaires – je ne sais pas si on parle des mêmes – comme une intrusion un peu exagérée de vos services dans les cuisines scolaires, qui ont toujours bien fonctionné jusqu'à maintenant.

Or, et c'est ce qui m'étonne un peu dans vos propos, si les comportements dont vous parlez se confirment, ils sont gravissimes, et on ne peut juste se contenter d'un blâme ou d'une sanction administrative, ça doit aller plus loin. Pouvez-vous donc me garantir que vous continuerez à surveiller la situation et que tout sera fait pour que les choses rentrent dans l'ordre de manière que les cuisines scolaires de Saint-Gervais retrouvent la sérénité, que l'engagement des bénévoles ne soit pas remis en question et que la reconnaissance qui leur est due continue à leur être accordée?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, bien évidemment que je veillerai à ce que la sérénité revienne dans les relations avec cette association et avec tous les partenaires. Ne soyez pas inquiet.

L'interpellation est close.

La présidente. Je rappelle que le point 9 de notre ordre du jour, le rapport de la commission du logement chargée d'examiner les projets de délibération PRD-173, PRD-174, PRD-175, PRD-176 ainsi que la résolution R-223, sera traité le 14 octobre, lundi prochain, à 17 h 30. Nous poursuivons avec le troisième débat sur la proposition PR-1320.

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2018 en vue de l'ouverture:**
- d'un crédit de 1 021 939 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron;
 - d'un crédit de 1 363 000 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet (PR-1320 A)¹.

Troisième débat

La présidente. Je rappelle que la discussion est ouverte sur la base de l'objet tel qu'il a été présenté lors du premier débat. Je donne la parole à qui veut la prendre... Madame Magnin...

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Rapporteuse sur l'objet, Madame la présidente... Je voudrais rappeler que ce projet de mise en zone 30 km/h dans une zone où il y a déjà des *bumps* relativement importants est devisé à 2,5 millions de francs, comme si on n'avait que ça à faire de jeter 2,5 millions de francs par la fenêtre alors que la Ville de Genève a des dettes importantes. Mais je voudrais surtout mettre cela en relation avec le fait qu'on va ouvrir les lignes du Léman Express et la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA) le

¹ Rapport, 163.

15 décembre, que nous déboursions pour cela près de 2 milliards de francs et qu'avant même d'avoir le moindre résultat à ce sujet on ferme nos rues. Il y a un grand projet pour fermer la place de Cornavin et toutes sortes de rues tout autour comme la rue de Montbrillant. On nous a fermé le bas de la rue du Vidollet, c'était soi-disant une mesure à l'essai, mais vous savez ce que sont ces essais, qui durent parfois longtemps à Genève... Nous trouvons au Mouvement citoyens genevois qu'il s'agit d'une dépense inutile et qu'il y aurait beaucoup mieux à faire de cet argent. Je prendrai éventuellement à nouveau la parole en fonction des propos qui seront tenus.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale et rapporteuse sur l'objet. Je donne la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Je souhaite rappeler tout d'abord, en tant que présidente de la commission au moment du traitement de ces crédits d'étude, qu'il faudrait voter la version amendée telle qu'elle avait été proposée lors du dernier traitement en plénière, la seule différence avec la version initiale étant que l'amortissement est prévu sur dix ans et non plus sur vingt ans.

Je voudrais rajouter en tant que membre d'Ensemble à gauche que ce troisième débat me paraît d'une certaine façon un combat d'arrière-garde de mauvais perdants. Le vote sur cet objet était clair, il était en faveur de ce projet, qui plus est un projet limité. Rappelons que cette proposition s'insère dans une démarche globale visant à instaurer des zones 30 km/h dans tous les quartiers d'habitation de la ville de Genève et qu'il s'agit d'une politique commune entre le Canton et la Ville de Genève. C'est un processus engagé depuis longtemps déjà, qui est appliqué à chaque quartier ou secteur sur la base d'une étude détaillée préalable pour chaque secteur. Un bilan réglementaire doit ensuite être effectué une fois la mise en place effective afin de permettre des ajustements en fonction des expériences constatées.

Rappelons que la mise en zone 30 km/h des quartiers permet de réaliser des améliorations conséquentes tout d'abord au niveau de la sécurité. Des études d'accidentologie ont identifié les lieux où, sur une période de cinq ans, ont eu lieu les accidents, qui a été touché ou la gravité des accidents. Or, on constate de manière générale que la diminution de la vitesse réduit chaque fois et le nombre d'accidents et leur gravité.

Il y a relativement peu de travaux à faire au niveau du périmètre de Sécheron; par contre, dans le secteur de Vermont, rappelons qu'il y a plusieurs écoles primaires. L'amélioration de la sécurité est donc indispensable. La généralisation

des zones 30 vise une autre amélioration, c'est la diminution du bruit dans le cadre du respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Cette diminution a un grand impact sur la santé des habitants, et on le constate lorsque la vitesse est moindre ou bien sûr aussi lorsque le revêtement phonoabsorbant a été installé.

Par ailleurs, c'est aussi un aspect de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), le Canton défend un concept de fluidification dans la moyenne ceinture, tout en recherchant une voie d'apaisement et de modération du trafic à l'intérieur des quartiers. L'instauration des zones 30, c'est aujourd'hui une politique commune entre le Canton et la Ville pour pacifier les quartiers. Cette proposition est un pas dans un projet d'ensemble. Il est évident qu'Ensemble à gauche soutient cette proposition de deux crédits pour améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes des quartiers de Sécheron et de Vermont, et il vous remercie de faire de même.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). On l'a dit, cette proposition fait partie d'une série de mises en zone 30 km/h de tous les quartiers. On a bien compris qu'une des raisons de base en était le respect des normes sur le bruit, selon l'OPB, qui vise à diminuer le bruit routier. Or, l'une des mesures efficaces, rapides et peu chères pour y parvenir, c'est bien sûr la mise en zone 30 km/h.

Par ailleurs, ma préopinante l'a rappelé, les rapports sur les accidents produits dans ces quartiers ont démontré que les blessés les plus graves sont toujours les plus vulnérables, les piétons et les cyclistes, et que le facteur de gravité d'un accident est de dix entre 30 et 50 km/h. Il augmente donc drastiquement avec l'augmentation de la vitesse et, à l'inverse, il chute lorsque la vitesse diminue.

J'aimerais en profiter pour rappeler quelques règles de circulation qu'on a pu lire dans le rapport. Effectivement, en zone 30, il est possible de traverser partout et pas seulement sur les passages pour piétons, qui n'existent normalement plus en zone 30. Par ailleurs, en zone 30 les cyclistes doivent circuler au milieu de la voie et non sur le côté, c'est la raison pour laquelle a priori il n'y a pas non plus de pistes cyclables dans ces zones. C'est le même fonctionnement que dans les giratoires où le vélo se met au milieu selon la loi.

En zone 30 l'automobiliste a parfois l'impression de slalomer entre les parkings en épi ou dans des rues anguleuses. Il se trouve – on l'a relevé en commission – que plus un tronçon est long, moins la vitesse est respectée, c'est pourquoi des aménagements modérateurs doivent être installés à partir de 80 m de ligne droite. Du coup, la voirie est assez restreinte, et c'est pour cela que l'on doit slalomer. En conclusion, cette proposition est une bonne nouvelle pour nous, les Verts, et nous sommes ravis de la voter pour la troisième fois. (*Rires.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Le Parti démocrate-chrétien va également voter cette proposition pour la troisième fois... On l'a dit, elle concerne deux périmètres qui présentent des typologies différentes. A Sécheron il y a une accidentologie importante mais peu de circulation; à Vermont-Vidollet on a une charge de trafic importante à proximité d'une école et d'un parc.

De manière générale, le Parti démocrate-chrétien soutient la mise en place des zones 30 km/h. Je rappelle qu'elles sont instaurées en application de la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée, en concertation avec le Canton. C'est donc la suite logique pour permettre de concentrer les voitures sur les axes primaires et soulager les quartiers pour la qualité de vie de tous.

Je ne reviendrai pas sur les avantages de la zone 30, je donne juste un exemple: en cas de freinage, une voiture qui circule à 30 km/h s'immobilisera 21 m plus loin. La voiture qui circule à 50 km/h, elle, n'aurait même pas à ce moment-là commencé son freinage puisque sa distance de réaction est de 28 m. On voit donc très bien ce que cela peut signifier dans des zones de circulation situées à proximité de parcs et d'écoles. Le Parti démocrate-chrétien vous invite donc à soutenir cette proposition.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on se retrouve une fois de plus dans une situation où l'on anticipe l'éventuel succès du Léman Express – on peut même le souhaiter – en continuant cette même manière de faire, en réduisant l'espace réservé aux conducteurs de voitures pour les forcer à prendre les transports publics. Eh bien, ce n'est pas comme ça que vous réussirez. Ce n'est pas comme ça qu'on réussira ce transfert modal. On peut d'ailleurs l'accepter sur le principe. Mais pas en faisant de la contrainte! Avec la contrainte, vous ne faites que cristalliser la résistance, c'est tout! C'est tout ce à quoi on aboutit. Et dès qu'on a de la résistance, il n'y a pas de réussite.

Ça ne m'arrive pas souvent, mais il m'arrive quand même de prendre de temps en temps les Transports publics genevois (TPG). Eh bien, j'aimerais vous rappeler qu'aux heures de pointe ils sont pleins comme une huître, passez-moi l'expression! Il y a donc encore du travail à faire sur ce terrain-là, afin d'améliorer l'offre ou les fréquences ou en augmentant la taille même des véhicules, je ne sais pas... Ce n'est bien sûr pas le problème de ce Conseil municipal, c'est celui des TPG, le cas échéant en concertation avec l'Etat. Mais il ne s'agit pas de réduire l'espace pour les voitures au nom de je ne sais quelle sacro-sainte... OK, il faut respecter l'OPB. Mais vous savez, de 50 à 30 km/h, il n'y a pas une très grande différence! D'autant que, par les temps qui courent, avec les bouchons qu'on a en ville, les gens ne roulent souvent même pas à 50 km/h! Ils roulent de toute façon à 30 km/h, quand ce n'est pas à 20 km/h.

Ce que nous condamnons, ce n'est pas le fait qu'il faille ralentir le trafic, c'est le fait qu'on mette de nouveaux obstacles sur les routes. On élargit les trottoirs même là où il n'y a pas un seul piéton, on met des obstacles sur la route, par exemple des gendarmes couchés. On nous fait faire des zigzags, on rétrécit les routes là où ce n'est pas forcément nécessaire. De nouveau, c'est une contrainte.

Je rappelle aussi, Madame la présidente – vous transmettez à M^{me} Studer –, qu'il y a quand même une certaine démocratie dans cette enceinte. C'est bien notre droit de demander un troisième débat. Je crois que d'autres groupes, à gauche notamment, ne s'en privent pas quand le résultat du vote ne leur plaît pas, voire demandent un quatrième ou un cinquième débat... Sous une autre forme évidemment, je plaisante... Ils redéposent des projets derrière... Eh bien, c'est simplement l'expression de la démocratie. Je trouve particulièrement mesquin de venir dire que nous faisons de la résistance, que nous sommes dans un combat d'arrière-garde. Non, ce n'est pas un combat d'arrière-garde! C'est un combat d'avant-garde. On verra ce que donnera le transfert modal avec le Léman Express, mais là on veut tout de suite l'accompagner d'une restriction de circulation... Ça veut dire que vous anticipez le fait que cela ne va pas marcher? C'est bien possible que ce soit le cas, car il n'y a pas beaucoup de parkings sur France, n'est-ce pas...? Ils en ont fait dix, quinze, vingt par-ci par-là, mais il n'y aura pas de création massive de parkings supplémentaires avant deux ou trois ans pour inciter – mais inciter pacifiquement – les gens à poser leur voiture dans ces parkings et à prendre le Léman Express. Alors ne mettez pas la charrue avant les bœufs. Voyons comment ça se passe et après on pourra en discuter.

Et puis alors, j'entends encore dire tout à l'heure qu'il n'y a pas tellement de modification ou alors un peu plus à Vermont que sur l'autre portion. Par contre, le prix, lui, est très élevé! On met quelques bornes, quelques lignes blanches, quelques zigzags, et ça coûte 2 millions! Bon, c'est la Ville de Genève! Tout ça, c'est du luxe inutile, et on l'a d'ailleurs vu dans la discussion que nous avons eue à propos des aménagements de la rue Liotard. C'était des montants absolument faramineux pour faire trois coups de peinture, quelques bornes, quelques virages et quelques gendarmes couchés.

Moi je pense qu'il serait bien plus utile de faire ces investissements dans autre chose. On ferait mieux de mettre l'accent sur la rénovation des bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Genève, c'est-à-dire des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM), afin de les isoler et de remplacer le chauffage au mazout et au gaz par des pompes à chaleur ou par le réseau de chaleur à distance. En plus on ferait un gain, Mesdames et Messieurs, sur les rejets de CO₂ dans l'atmosphère. Je rappelle quand même que les chauffages représentent 41% de la pollution au CO₂. Mais non! On s'attaque aux voitures parce que c'est le symbole

de la gauche – des Verts, d'Ensemble à gauche et du Parti socialiste. Eh bien, je le regrette, c'est pour ça que nous voulions faire encore ce troisième débat et que nous rejeterons bien sûr cette proposition.

M. Ulrich Jotterand (S). Eh bien, ce que nous entendons est tout à fait instructif, car on voit que des liens sont faits entre la modération du trafic dans un quartier et le Léman Express. Il n'y a simplement aucun lien, il faut être clair! Il s'agit ici de modérer le trafic dans ces quartiers, de faire en sorte que les habitants de ces quartiers puissent s'y déplacer en sécurité, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, sans voitures qui ne font que transiter. On le sait bien, s'il n'y a pas de modération du trafic, tout devient possible avec la circulation automobile. Il y a donc aussi une question de santé. Modérer le trafic, empêcher le transit, ça permet de diminuer le bruit, ça permet aussi de diminuer la pollution, on doit donc en tenir compte. Manifestement il y a un parti qui n'en tient pas compte, qui dit que ce n'est pas un problème de santé des habitants. Non... non, ça n'existe pas... Eh bien, pour les socialistes et d'autres partis heureusement, ça existe, et nous en sommes tout à fait conscients.

Parler du transfert modal en lien avec le Léman Express et dire qu'il y aura transfert modal s'il n'y a pas de contrainte montre simplement qu'on n'est pas informé, car si on s'intéresse un tout petit peu à ce qui se passe, on s'aperçoit que les quartiers d'habitation sont de plus en plus souvent l'objet de modérations de trafic dans toute la Suisse romande, sans parler de la Suisse allemande ou même de la France, et cela tout simplement pour rendre la vie vivable à tous.

Concernant la diminution de la vitesse de 50 à 30 km/h, il suffit de demander aux Lausannois. Les différents tests qui y ont été faits ont montré l'intérêt de ce type de démarche en ville. Le Parti socialiste va donc soutenir ce projet comme les autres partis qui sont non pas anti-bagnole, comme persiste à le penser le Mouvement citoyens genevois, mais qui acceptent simplement que le modèle de la mobilité individuelle motorisée a atteint ses limites, a montré les impasses dans lesquelles il se trouve. Il suffit de se promener en ville tous les jours aux heures de pointe pour s'apercevoir que c'est proprement invivable. Certains ne l'ont malheureusement pas encore compris; d'autres l'ont compris il y a longtemps, d'autres il y a un peu moins longtemps. Sur ce point-là, le Parti socialiste est très clair, il soutiendra cette proposition en troisième débat.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Ecoutez, personne au Parti libéral-radical n'est opposé à une amélioration quelconque de la vie des citoyens en ville de Genève. En revanche, nous sommes un peu sceptiques sur le choix porté prioritairement en ce moment sur ces quartiers, en particulier celui de Sécheron.

J'entends avec intérêt mes collègues préconiser la réduction des nuisances sonores. Or, je vous rappelle qu'à Sécheron vous êtes entre la rue de Lausanne et les chemins de fer et que, quoi que vous fassiez, si ce n'est pour mieux entendre les trains ou les voitures de la rue de Lausanne, vous n'êtes pas dans une zone où cette amélioration sera, à titre prioritaire, véritablement conséquente. Le Parti libéral-radical pense d'ailleurs à des mesures beaucoup plus conséquentes le jour où on voudra réellement améliorer tant l'air que la qualité d'insonorisation des quartiers. Nous pensons que ce sont là des mesurètes qui coûtent une fortune dans des quartiers où ce n'est pas prioritaire pour l'instant, et celui de Sécheron en est un.

Nous vous rappelons également que les gendarmes couchés font beaucoup plus de bruit lorsqu'il y en a que lorsqu'il n'y en a pas parce que les voitures ralentissent puis redémarrent. On a donc une double nuisance. Et pour ce qui est encore une fois du quartier de Sécheron, comme il n'y a aucun commerce dans les abords, l'usage d'un véhicule est indispensable pour la plupart des personnes, notamment âgées. Le trafic de taxis y est constant, il y a des parents qui amènent des enfants dans une école privée... C'est la sélection de ce quartier qui nous pose problème, et nous pensons effectivement que pour les millions qu'il en coûte on pourrait, comme l'ont déjà dit certains de mes collègues, les investir soit ailleurs, dans un quartier qui en a plus urgemment besoin, soit alors à d'autres fins. C'est la raison pour laquelle le vote du Parti libéral-radical sera le reflet de ces moins grandes convictions.

M. Eric Bertinat (UDC). Je reviens sur les arguments qu'a développés mon collègue Jotterand un peu à la manière d'un Robin des Bois, qui a la bonne conscience de prendre aux uns pour donner aux autres... J'en veux pour preuve ses explications sur le trafic automobile qui a atteint ses limites, ce dont chacun convient. Mais comme le trafic automobile atteint ses limites, on va compliquer la vie à l'automobiliste au maximum... On va ralentir la vitesse, installer des gendarmes couchés, mettre des stationnements en quinconce... Bref, il y a tout ce qu'il faut pour ne pas résoudre le problème du trafic automobile, dont la croissance est régulière parce que les Verts et leur magistrat, Antonio Hodgers, appliquent avec un zèle époustouflant le plan directeur cantonal 2030 et que Genève voit sur sa commune, année après année, entre 5000 et 8000 nouvelles personnes s'installer. Elles ne viennent pas en patins à roulettes évidemment, elles viennent avec leurs voitures. L'augmentation du trafic résulte évidemment de l'explosion de la population que connaît Genève, mais sur ce sujet-là, je n'entends pas beaucoup les Verts.

Aujourd'hui on nous propose de dépenser 2 millions de francs pour réduire de 50 à 30 km/h un trafic qui roule déjà naturellement à 25 km/h. Je trouve l'opération chère, très chère même. On fait tout ce qu'il faut pour améliorer la qualité

Proposition: mise en zone 30 km/h des quartiers
de Sécheron et de Vermont-Vidollet

de la vie, mais là, je ne peux que remarquer qu'on peut compter sur la gauche pour la dégrader, tout simplement. Nous ne pourrions bien évidemment que refuser cette proposition.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Studer est accepté par 57 oui contre 9 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 37 oui contre 29 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 38 oui contre 27 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 021 939 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 021 939 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 62 000 francs (PR-1054, 9^e PFI, N° 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 363 000 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 363 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 54 000 francs (PR-1054, 9^e PFI, N^o 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

- 7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 janvier 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 908 700 francs brut destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augustins, dont à déduire une recette totale de 50 000 francs (participation FSAP liée au concours d'aménagement et participation des propriétaires des biens-fonds), soit 858 700 francs net (PR-1338 A)¹.**

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 26 février 2019. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, a étudié la proposition lors de la séance du 14 mai 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(Aménagement de l'espace public communal)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 908 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augustins, dont à déduire 20 000 francs correspondant à une subvention de la Fédération suisse des architectes-paysagistes (FSAP) liée au concours d'aménagement et 30 000 francs pour le remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le remplacement du raccordement au réseau public d'assainissement de l'aubette, soit un montant net de 858 700 francs.

¹ «Mémorial 176^e année»: Proposition, 5197.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 908 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 350 000 francs de la part du crédit d'études voté le 27 avril 2016 (PR-1122/6, N° PFI 102.099.03) et 90 000 francs de la part du crédit du concours d'aménagement voté le 13 décembre 2011 (PR-911/8, N° PFI 102.99.01), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Introduction

La place des Augustins, aménagée au gré d'interventions ponctuelles, a vu s'accumuler sans grande cohérence, au fil du temps, des fonctions et des objets divers. Il en résulte un ensemble hétéroclite d'éléments en mauvais état qui confèrent à cet espace, très traversé, un aspect désuet peu en phase avec son époque.

Aujourd'hui, cette place nécessite une rénovation et un aménagement urbain contemporain de qualité très attendu par la population du quartier et de la ville.

Ainsi, le projet d'aménagement de la place des Augustins, issu d'un concours et objet de la présente demande, propose de reconquérir ce lieu en lui redonnant sa vocation de cœur de quartier non seulement en lien avec les activités du site (fondation de l'IFAGE, cafés, commerces...) mais également comme élément participant au maillage des cheminements et d'espaces publics de la ville.

Séance du 14 mai 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Olivier Morand, chef de service, et Benoit Bouthinon, adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M. Pagani rappelle que cette place est un peu «crapoteuse», un lieu que l'on ne fait que traverser; l'idée est d'en faire une place où l'on s'arrête. Un concours a été réalisé, adressé à de jeunes paysagistes.

M. Bouthinon rappelle que la place se trouve au cœur d'un quartier dense et qu'il s'agit du seul espace de la sorte dans le périmètre. Ce lieu créé dans les années 1930 est aujourd'hui désuet avec des cheminements sous-dimensionnés. La pelouse est piétinée et certains arbres présentent un état sanitaire inquiétant, un local de 35 m² en sous-sol doit être pris en compte. La place est entourée de nombreuses activités telles que l'IFAGE ou les HUG et est très bien desservie par les transports publics. Il explique que le concours visait à redonner un caractère à cette place et améliorer l'accès à l'IFAGE avec un parvis. Les arbres seront revitalisés et un grand bassin-fontaine installé. Il précise que le square sera rectangulaire avec une proposition de terrasse en lien avec l'aubette et l'arrêt de bus légèrement déplacé. Un enrobé bitumineux sera installé à la périphérie alors qu'un gravier stabilisé argilo-calcaire plus intimiste sera disposé au centre de l'espace. Trois arbres seront abattus soit les deux érables et le robinier. Les trois autres érables seront maintenus auxquels viendront s'ajouter d'autres érables et des merisiers. Ce seront des massifs arborés taillés en plateau qui viendront remplacer le gazon.

Pour le mobilier ce sera le bassin de 45 cm de haut, les bancs qui viendront s'adosser aux massifs arborés, ainsi que la statue qui sera relocalisée sur la place avec un éclairage de quatre mâts portant des projecteurs à LED. Il précise que le bassin d'ornement nécessite un bassin enterré, ce qui permettra de refaire l'ensemble du système des canalisations des eaux pluviales. Les coûts de ce projet se monteraient à 835 000 francs HT, pour un montant brut de 1,348 million, soit une demande de crédit TTC de 858 700 francs Si le projet est accepté il pourrait être concrétisé en septembre 2020.

M. Pagani rappelle alors la motion M-1278, qui recommandait d'étudier cette place et la rue Prévost-Martin, et observe que l'idée pour le moment est de s'en tenir à cet espace sans la rue Prévost-Martin.

Un commissaire demande s'il y aura des suppressions de places de parc. M. Pagani lui répond par la négative. Le commissaire s'inquiète pour l'aubette ainsi que pour les arbres coupés. Il demande s'il ne suffirait pas de couper les extrémités des branches abîmées. Il signale qu'il y a souvent des petits enfants et pense que ces derniers se baigneront dans le bassin. M. Pagani répond que l'autorisation de construire ne sera pas délivrée si les conditions de sécurité ne sont pas garanties. Il observe que la Gérance immobilière municipale (GIM) ou le Service de l'espace public (SEP) doivent mettre à disposition les aubettes. Il remarque que cet édifice n'est pas utilisé, à l'instar de celui de Plainpalais. Ce projet donne donc de l'opportunité d'affecter ce lieu à une activité. Il serait utile que la commission puisse se positionner sur cette question.

Une commissaire remarque que l'«application Ville de Genève» portant sur les parcs indique qu'il y a des toilettes publiques dans ce lieu et elle demande si ce sera toujours le cas. M. Bouthinon acquiesce.

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

Une commissaire demande comment il sera possible d'intégrer cet espace avec la fermeture éventuelle de la rue Prévost-Martin, se référant à la motion M-1278 votée en plénum. M. Pagani répond qu'il sera nécessaire d'étudier l'aménagement de cette rue en lien avec la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). M. Morand ajoute qu'il y a un projet à faire. La commissaire déclare qu'il semble donc curieux de voter sur un projet qui sera modifié. M. Pagani répond par la négative en mentionnant que ce projet va être réalisé, et il remarque que tout sera mis en œuvre pour répondre à la motion portant sur la rue Prévost-Martin. M. Morand indique qu'il sera difficile de fermer cette rue, mais il mentionne qu'il s'agit de deux familles de projets compatibles, de deux projets distincts. La commissaire remarque que l'autre option aurait été de proposer également une variante avec une proposition allant de façade à façade comme à Cornavin. La présidente ne pense pas que c'était le projet évoqué.

Une commissaire remarque qu'une haie est prévue du côté Prévost-Martin et demande si elle ne sera pas contraignante pour la circulation des personnes. M. Bouthinon répond que la place fonctionne avec des pôles d'accès, notamment en lien avec les passages piétons. La commissaire remarque que les mêmes circulations sont donc conservées. M. Bouthinon remarque que la haie évoquée permet d'isoler la place de la circulation sur cette rue, mais il mentionne qu'il est possible de prévoir des circulations supplémentaires. La commissaire remarque que le bassin sera le pôle central de la place et elle se demande s'il ne sera pas à la ressemblance de celui qui est dans le parc devant Uni-Mail. M. Morand acquiesce. La commissaire remarque que ce bassin est constamment bouché. M. Bouthinon mentionne que cela nécessite de l'entretien. Il ajoute qu'il s'agira d'une lame d'eau surélevée.

Un commissaire déclare que ce projet est intéressant et se demande quel est le sculpteur de cette statue. Il demande ce qu'il en est du droit moral de l'artiste dans ce genre de cas. M. Bouthinon répond que le sculpteur est Frédy Byler. M. Pagani répond que toutes les statues relèvent du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), lequel détermine l'emplacement des œuvres. Il évoque la statue de Frankenstein sur Plainpalais en mentionnant que celle-ci était une commande du FMAC. Le commissaire évoque le boulevard des Tranchées et demande ce qu'il en est de l'aubette qui existe là. M. Pagani répond que c'est une femme méritante qui occupe cet espace depuis vingt-cinq ans et qui gère seule cet espace depuis vingt-cinq ans, que depuis quelques années plus rien ne se passe. Il précise que M. Barazzone a demandé que le local soit nettoyé.

Un commissaire demande ce que les vainqueurs du projet gagnent. M. Morand répond qu'ils ont reçu un prix. M. Pagani ajoute que le département ne les pas aidés. M. Morand ajoute que ce sont des jeunes qui proposent un travail de grande qualité et qui ne comptent pas leurs heures.

Une commissaire demande s'il n'y aurait pas un autre revêtement plus agréable que ce gravillon qui est dangereux pour les enfants. M. Morand répond que la plupart des villes s'interrogent sur le réchauffement climatique et il mentionne que les mesures utiles relèvent des plantations et des points d'eau et de surfaces perméables. Il ajoute que lors des fortes précipitations subites, ces sols permettent d'absorber plus facilement des pluies torrentielles. La commissaire remarque que ces gravillons se retrouvent également dans les caniveaux. M. Pagani déclare que toutes les villes allemandes ont dégrappé le bitume des préaux en raison des évolutions climatiques et il pense qu'il en ira de même en Suisse. Il est nécessaire de réfléchir au réchauffement des villes et aux pluies torrentielles. Il observe que l'Allemagne réfléchit à cette problématique depuis dix ans alors que Genève ne fait que balbutier dans ce domaine. La commissaire pense, quoi qu'il en soit, que la ville devrait être débétonnée. Elle observe par ailleurs que ces revêtements, comme celui de la plaine de Plainpalais, sont laids. M. Pagani répond qu'il est question de faire un arbitrage entre l'usage, la problématique climatique et l'esthétisme. Il rappelle que Plainpalais rapporte un million chaque année à la Ville de Genève et que le nombre d'usagers a décuplé.

La présidente demande si des jeux pour enfants ont été envisagés. M. Bouthinon répond que la surface est insuffisante avec 700 m² pour l'espace central. Le bassin a semblé une alternative intéressante. La présidente demande si les bancs ne sont pas trop alignés et si un regroupement de bancs est envisagé afin que les gens puissent communiquer entre eux. M^{me} Charollais rappelle que l'espace central a également été réfléchi pour accueillir éventuellement une terrasse. Elle pense qu'il sera possible de dégager un espace où disposer un groupe de bancs.

Discussions et vote

Une commissaire propose l'audition de commerçants se trouvant dans le périmètre de la place.

Un commissaire demande le vote immédiat.

Un commissaire déclare que cette audition risque de coûter une année de délai.

Une commissaire mentionne qu'elle s'abstiendra car elle considère qu'il est incohérent de voter ce projet et de revenir ensuite sur un réaménagement de la rue.

Vote de l'audition

Cette audition est refusée par 10 non (2 EàG, 1 MCG, 2 PLR, 1 PDC, 4 S) contre 2 oui (Ve, PDC).

La présidente passe au vote du principe de voter la proposition PR-1338, qui est accepté par 10 oui (2 EàG, 1 MCG, 2 PLR, 1 PDC, 4 S) contre 1 non (Ve) et 1 abstention (PDC).

Prise de position et votes

Une commissaire Verte aimerait ajouter une recommandation afin que la motion M-1278 soit bien prise en compte.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe soutient ce projet car cette place attend un aménagement depuis des années.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que son groupe soutient la réalisation de cette place tout en souhaitant une globalisation avec le projet portant sur la rue. Il rappelle que ce projet est vieux de cinq ans.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera ce projet qui est le bienvenu. Il rappelle que ce quartier a besoin d'une ligne directrice et il pense que cet aménagement pourrait représenter un premier pas.

La présidente mentionne que son groupe soutient également ce projet ainsi que la recommandation.

La présidente passe au vote de la recommandation: «de prendre en compte la motion M-1278 dans la réalisation de cette place».

La recommandation est acceptée par 10 oui (1 Ve, 2 EàG, 2 PDC, 1 MCG, 4 S) contre 2 non (PLR).

La présidente passe au vote de la proposition PR-1338 ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui (1 Ve, 2 EàG, 2 PLR, 2 PDC, 4 S, 1 MCG).

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prendre en compte la motion M-1278 dans la réalisation de cette place.

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (EàG). La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité ce projet d'aménagement de la place des Augustins en une seule séance. Elle avait déjà étudié cet objet dans le cadre du traitement de la motion M-1278: «Une place des Augustins ouverte sur le quartier», qui demandait d'étudier la possibilité de piétonner une partie de l'une des rues adjacentes. Cette motion avait été acceptée par ce plénum.

La proposition concerne cette fois bien la rénovation de la place elle-même. La commission a accepté cet objet à l'unanimité considérant que cette place méritait cet aménagement. Elle a souhaité faire un lien avec la motion M-1278 en acceptant un amendement qui demande de prendre cette dernière en compte dans la réalisation de cette œuvre. Je reprendrai plus tard la parole en tant que membre d'Ensemble à gauche.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette proposition du Conseil administratif fait suite à la motion M-1278 que nous avons acceptée dernièrement en plénum, avec sa recommandation d'étudier la fermeture du tronçon attenant de la rue Prévost-Martin. Votre acceptation de cette proposition permettra la réorganisation de l'aménagement de la place des Augustins, qui est vétuste puisqu'elle date des années 1930. Les diverses associations du quartier sont mobilisées depuis fort longtemps déjà tant le quartier est devenu invivable. Elles demandent entre autres la fermeture du bout de la rue Prévost-Martin attenant à la place. Cela permettrait d'avoir un espace vivant et convivial en lieu et place de la verrière qu'est la place des Augustins, avec son balayage continu de circulation automobile.

Nous avons reçu les services de M. Pagani qui nous ont montré les résultats du concours architectural. De jeunes paysagistes ont repensé l'espace afin d'en faire une place où on s'arrête et qui ne soit pas seulement un passage entre la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin. Un bassin-fontaine en sera le pôle d'attraction et des espaces seront aménagés à l'ombre des arbres pour s'y poser tranquillement. Si comme c'est le désir des habitants le tronçon de la rue Prévost-Martin est fermé, avec un mouvement autre pour la circulation automobile, on arrivera à réaliser une meilleure qualité de vie dans ce bout de quartier. Les socialistes vous demandent d'accepter ce crédit afin que cette place soit enfin réaménagée. Nous vous demandons également d'accepter la recommandation de prise en compte de la motion M-1278 afin de lier la rue Prévost-Martin au périmètre d'aménagement de la place des Augustins et d'y aménager une belle arborisation pour donner l'envie de s'y arrêter. Nous vous remercions de votre vote.

Premier débat

M. Pierre de Boccard (PLR). Ce projet d'aménagement à la place des Augustins permettra de donner de l'air à ce quartier qui en a vraiment besoin, car on parle d'une place mais aussi d'un quartier qui pourra se recentrer sur celle-ci. Cela dit, pour le Parti libéral-radical, ce quartier des Augustins a été

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

abandonné par son magistrat. Regardez l'état de la voirie, des trottoirs... Ce quartier a grandement besoin d'une réfection de la voirie, que ce soit avec des aménagements, de la végétalisation; il a en tout cas besoin d'une ligne directrice, et nous pensons que ça peut commencer avec cette place pour que ce soit un détonateur pour l'ensemble du quartier et ses habitants.

J'en viens à la recommandation de prendre en compte la motion M-1278. Nous parlons quand même de la fermeture d'une route où les bus des TPG passent. Il ne leur est pas possible de changer leurs circuits, ce serait bien trop difficile. Nous parlons aussi d'une circulation de quartier qui serait totalement bloquée. Le Parti libéral-radical votera en faveur de ce projet de réfection de la place des Augustins car il est bien fait et bien conduit – vous pouvez aller le voir sur internet. Nous accepterons cette proposition PR-1338. Par contre, nous proposons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Suppression de la recommandation et retour à la proposition initiale.

Nous sommes en effet contre le fait de lier à ce projet la motion M-1278 qui demande de fermer la rue Prévost-Martin.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche est en faveur de cet aménagement. Il s'agit d'une place dans un quartier populaire qui, à ce titre, peut vraiment jouer un rôle dans la vie sociale du quartier, comme lieu pour se poser tranquillement ou comme lieu de verdure au centre-ville. Etant donné son état actuel – et tout le monde était d'accord là-dessus – il est absolument indispensable et nécessaire de la rendre à nouveau accueillante et conviviale. Nous espérons voir cet aménagement bientôt se réaliser.

Par rapport à la recommandation, nous avons bien vu en commission qu'il fallait en premier étudier les possibilités de fermeture soit définitive soit saisonnière d'une partie d'une des rues adjacentes. Il s'agit donc de recommander d'étudier cette possibilité. Les services nous ont bien dit qu'il fallait voir cela avec le Canton, voire avec les TPG. Ils pensaient qu'il y avait des possibilités et qu'il serait possible d'avoir un projet pilote pendant quelques mois afin d'observer la situation pour ensuite élaborer et faire une proposition plus définitive. On ne peut donc évidemment pas avancer de solution toute faite. Par contre, on peut dire qu'il nous paraît très important d'étudier tout ce qui est possible pour améliorer la vie des habitants dans ce quartier ainsi que celle des gens qui le traversent. Nous vous recommandons donc d'accepter cette recommandation.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Je n'ai pas énormément de choses à redire, étant donné que les membres de la commission ont accepté cet objet à l'unanimité. Je voulais simplement préciser que cette place sera réaménagée à la suite d'un concours organisé par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, que les arbres seront revitalisés et qu'une fontaine sera installée dans le grand bassin. On nous a précisé que le square sera rectangulaire et qu'une proposition de terrasse sera faite en lien avec l'augette et l'arrêt du bus, qui sera légèrement déplacé. Un enrobé bitumineux sera en outre aménagé à la périphérie tandis qu'un gravier stabilisé argilocalcaire, plus intimiste, sera disposé au centre de l'espace. Trois arbres seront abattus, deux érables et le robinier. Les trois autres érables seront maintenus, à quoi viendront s'ajouter d'autres érables et des merisiers. Ces massifs arborés, taillés en plateau, viendront remplacer le gazon. Voilà pour les détails techniques que je voulais préciser. Je remercie les services qui se sont occupés de ce projet. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien entendu cette nouvelle place, car la place actuelle, qui date de 1930, est dans un état assez désuet.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Moi aussi je connais cette place depuis fort longtemps. Elle était bien entretenue jusqu'à ce qu'elle soit envahie par toutes sortes de populations venues d'ailleurs, qui n'ont pas tardé à la saccager et à en faire un quasi-désert aujourd'hui. A mon avis, ce n'est pas en fermant le petit bout de la rue Prévost-Martin des deux côtés de cette place que la situation changera.

Lorsque vous souhaitez descendre, admettons du boulevard du Pont-d'Arve à la rue de la Colline, si vous ne pouvez plus passer par la rue Prévost-Martin, vous devez aller chercher le boulevard de la Cluse. Or, on n'atteint pas si facilement le boulevard de la Cluse; il faut passer par la rue Micheli-du-Crest. On ne pourrait donc plus aller en direction de l'hôpital, il faut d'abord se faufiler dans des petits bouts de ruelles pour ensuite redescendre. Vous allez contraindre les gens à faire un immense détour, à perdre du temps, à polluer l'atmosphère; vous allez tout simplement déplacer la circulation d'un endroit à un autre. Qu'on attende des gens qu'ils roulent doucement, pourquoi pas, mais qu'on les empêche systématiquement de se rendre d'un endroit à un autre par la ligne la plus directe, franchement, ça devient pour moi totalement incompréhensible. Je ne soutiendrai pas cette recommandation. Cet objet a été accepté à l'unanimité en commission, mais vous verrez dans le rapport qu'il n'y a cependant qu'une seule voix du Mouvement citoyens genevois, et ce n'est pas la mienne. Peut-être étais-je partie, je ne me rappelle pas, toujours est-il que je ne suis en aucun cas favorable à la fermeture de ce petit bout de rue.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). La place des Augustins a besoin d'un bon lifting, là nous sommes tous d'accord, à commencer par les usagers bien sûr: les habitants, les commerçants, les étudiants ponctuels de la Fondation pour la formation des adultes à Genève (IFAGE) et les passants, tout ce monde-là.

C'est vrai que nous demandons par notre recommandation la prise en compte de la motion M-1278 au niveau des travaux de réaménagement. C'est important pour nous parce que la fermeture d'un tronçon de la rue Prévost-Martin à la circulation – non pas de toute la rue comme l'a dit M. de Boccard mais juste d'un tronçon de cette rue, un petit morceau entre la place des Augustins et la rue John-Grasset – est une demande qui émanait des habitants du quartier. Cela permettrait d'avoir un aménagement piétonnier complet et cela participe bien sûr de l'animation du quartier et à sa sécurité. On le voit d'ailleurs en période estivale, les terrasses des commerçants vont jusqu'à la route, mais ça pourrait aller plus loin; on pourrait vraiment animer cette place de manière plus importante et plus conviviale. Cela, nous l'avons voté en commission, et je vous remercie donc de l'accepter ici également ce soir.

Nous les Verts avons cependant un amendement que nous venons de déposer, car vous pouvez lire à la page 3 du rapport que trois arbres seront abattus. Or, comme nous venons d'accepter des objets en lien avec l'urgence climatique ainsi que la motion M-1458, le moratoire sur la coupe des arbres, que nous avons renvoyée au Conseil administratif, nous devons être conséquents, nous les Verts, et nous tous, conseillères et conseillers municipaux. Nous aimerions donc enlever cette mesure-là, d'où l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Art. 5. (nouveau) – Tous les arbres existants seront maintenus.

Notre amendement demande en effet que tous les arbres existant sur cette place soient maintenus. Cela ne retardera pas les travaux, il ne s'agit pas d'un bâtiment. (*Brouhaha.*) Cela ne changera rien aux travaux qu'on peut quand même faire sur la place. Nous demandons juste de maintenir les arbres existants, qui ne sont d'ailleurs pas malades. Je vous remercie d'accepter la recommandation, le nouvel amendement et la réfection de l'ensemble de cette place par le biais de la proposition PR-1338.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis d'enfin pouvoir passer à l'exécution de cette proposition. Je vous rappelle que la place des Augustins a été coupée de moitié dans les années 1970 pour y construire un bâtiment. Les habitants de l'époque

s'étaient d'ailleurs mobilisés contre sa construction. C'est aujourd'hui l'IFAGE, qui donne des cours. Toujours est-il que la place des Augustins était beaucoup plus généreuse si j'ose dire. Je rappelle aussi que c'est un quartier sinistré du point de vue des îlots de fraîcheur, on en est à ce niveau-là. Je me réjouis de pouvoir lancer ces travaux.

Quant à la problématique des arbres, je laisserai celles et ceux qui ont proposé cet amendement de dernière minute seuls juges. Il faudrait cependant qu'ils aillent voir l'état de décrépitude dans lequel se trouvent ces arbres avant de proposer un tel amendement. Je me réjouis quand même, même si ce dernier était accepté, de faire droit à la demande lancinante des habitants de retrouver une place. Nous avons rénové l'édicule, il pourra enfin prendre la place qu'il mérite dans l'écran qu'est cette petite place. Je vous remercie de votre attention.

M. Steven Francisco (S). Je voudrais apporter quelques précisions par rapport aux propos qui ont été tenus précédemment par le Mouvement citoyens genevois. Non, le fait de rendre la zone piétonne devant la place des Augustins ne condamne absolument pas le trafic automobile à passer par le boulevard du Pont-d'Arve. On peut s'y rendre de quatre manières différentes: par le boulevard du Pont-d'Arve, le boulevard de la Cluse, la rue Jean-Violette et la rue Pré-Jérôme. Je pense donc que c'est au mieux un sophisme, au pire un mensonge éhonté que de dire que ça réduirait le trafic automobile et accroîtrait la pollution. C'est le genre de propos qui peut mener la population à croire que rendre une place piétonne condamne le trafic automobile. On ne ferait que de le déplacer et de mettre un peu de verdure qui manque cruellement dans ce secteur. Je vous remercie donc, Madame la présidente, de transmettre au Mouvement citoyens genevois. (*Applaudissements.*)

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne suis personnellement pas contre l'aménagement de cette petite place. Je ne suis en revanche pas favorable à la fermeture de ce petit tronçon de route. Il faut savoir qu'elle dessert passablement de rues, la rue de la Ferme, la rue Blanche et ainsi de suite, les autres rues étant en sens interdit. On peut dire: «Oui mais on peut se débrouiller autrement, les voitures peuvent tourner en rond dans le quartier...» Et polluer évidemment, puisque ça va polluer, sans parler du fait que ça va supprimer pas mal de places de stationnement. On pourrait dire que ça va permettre un accès facilité à l'école de langues qui se trouve sur cette place. Mais tout ça, c'est du pipeau, c'est léger.

Je voudrais quand même dire que le travail a très mal été fait à la commission, car la gauche a majoritairement voté contre l'audition des sapeurs-pompiers et la

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

question est restée oubliée, perdue. Or, si on ferme cette petite rue, il aurait été préférable de demander au Service d'incendie et de secours si ça leur convient, puisque, en cas de litige, de feu et ainsi de suite, l'accès sera bien difficile. Alors on va me dire: «Oui mais il y aura toujours une possibilité d'accès avec des bornes et ainsi de suite. Moi je trouve qu'il faudrait arrêter de dépasser les bornes... Qu'on permette le passage d'une voiture à 15 ou 20 km/h, comme c'est le cas près des écoles dans certains coins, puisque je ne pense pas qu'il y ait un grand défilé de voitures à cet endroit-là, c'est une chose. Mais on gagne quoi à fermer complètement? Peu de chose! Il y a déjà assez d'aménagements dans le quartier. Les trottoirs sont très larges, les restaurateurs et cafetiers sont bien installés avec leurs terrasses... Pourquoi fermer ce petit tronçon? C'est ridicule. Moi j'aurais voulu entendre l'avis des pompiers, car c'est notre sécurité qui compte avant tout et c'est eux qu'il faut favoriser en premier lieu.

Mais voilà, je regrette l'absence de nos anciens conseillers municipaux de gauche qui heureusement, vu leurs qualités, sont devenus des députés pour la plupart; ils étaient pragmatiques. Et je suis étonné que certains prennent la parole et donnent leur opinion à la commission de l'aménagement et de l'environnement dont je fais partie, alors qu'ils ne sont même pas initiés, qu'ils ne connaissent pas le fond du problème. Franchement, cette assemblée me fustige d'un désarroi complet (*sic*). Je regrette à l'heure actuelle d'être entouré de gens aussi gauchistes, aussi fermés et aussi dictatoriaux. Je vous remercie et souhaite bonne suite aux propos qui seront échangés. Mais s'il vous plaît, tâchez d'être un peu plus pragmatiques et sensés.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'ai été mise en cause par un préopinant qui est là-bas devant moi... Je voudrais corriger ce qu'il a dit parce que ce monsieur, que je ne connais pas, n'a visiblement pas compris mes propos. Je n'ai pas parlé d'«arriver à la place des Augustins». J'ai parlé de se rendre du boulevard du Pont-d'Arve à la rue de la Colline. S'il ne sait pas où c'est, il prend une carte, il regarde.

Il a mentionné la rue Jean-Violette. Elle est charmante, la rue Jean-Violette, c'est une impasse... On ne peut pas traverser. (*Brouhaha.*) La rue de Carouge va de Carouge à Plainpalais. Le boulevard de la Cluse est bien plus haut, et on n'arriverait plus du tout à se rendre directement dans la direction que j'ai indiquée. (*Brouhaha.*) Or, quand tout le quartier est bloqué, c'est juste une autre manière de pouvoir passer, de rejoindre d'autres commerces, d'autres cafés, lieux de vie, boulangeries, épiceries. Avec ça, vous allez empêcher les commerçants de vivre leur vie, les gens de fonctionner comme d'habitude et vous aboutirez juste à reporter la circulation sur une autre rue et à causer des désagréments ailleurs. Maintenant, si vous ne comprenez pas ce que je raconte, eh bien, venez donc à la buvette avec moi, Monsieur, et je vous expliquerai.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est quand même étrange, alors qu'on présente ce soir une proposition de crédit de 908 700 francs et qu'on parle de la rénovation d'un square qui sera profitable à la population, que tout le monde dévie sur une motion qui demande d'étudier éventuellement un projet, puisque l'étude n'est même pas encore faite. Et on est déjà en train de s'acharner, de changer les choses... Non, Mesdames et Messieurs, on parle uniquement de la proposition qui demande 908 700 francs pour aménager cette place, car c'est une urgence qu'on attend depuis très longtemps.

Maintenant, on cite que trois arbres doivent être enlevés et ça devient la panique chez les Verts... Mesdames et Messieurs les Verts, je vous en supplie, ne commençons pas ce type de débat où vous devez tout à coup avoir une conscience, une ligne que vous voulez absolument garder, alors qu'on parle là d'un aménagement tout à fait naturel et simple. On n'abat pas des arbres parce qu'on aime abattre des arbres! Vous vous imaginez bien que lorsqu'on en arrive à devoir faire ce genre d'opération, c'est que c'est une nécessité pour que les travaux soient faits avec des canalisations dessous et tout ce que vous savez en général qui doit être fait et qu'on a entendu en commission! Je vous remercie de vous concentrer sur la proposition qui demande un crédit de 908 700 francs et de la voter. Il y avait unanimité en commission et ce n'est que maintenant en plénière qu'on commence à débattre de choses et d'autres, d'arbres, de rues à propos desquelles aucune étude n'a encore été faite... De grâce, je vous remercie de rester sur le sujet!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal, je redonne la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente, je souhaitais intervenir un peu dans le même sens que mon préopinant. Nous avons déjà voté la motion M-1278: «Une place des Augustins ouverte sur le quartier». La plénière l'a déjà acceptée. Donc ce n'est pas là-dessus que nous nous prononçons ce soir. Je tiens à ce qu'il soit évident pour l'ensemble de ce plénum que nous allons bien voter cette fois sur l'aménagement de cette place. Elle en a besoin, et je pense donc qu'un appui large de ce projet serait vraiment utile et nécessaire, vu son état et le fait aussi que nous avons voté dans ce sens en commission. Nous n'allons donc pas revoter la motion M-1278, car ce vote a déjà eu lieu.

M. Alfonso Gomez (Ve). J'aimerais juste parler de l'amendement présenté par les Verts. Je crois qu'à un moment donné il faut être cohérent avec les prises de position. C'est bien beau d'avoir des discours – et nous en avons l'habitude –

et de voter des motions dont on se dit qu'elles ne nous engageront finalement pas puis, lorsqu'on est dans le concret et qu'il faut prendre des décisions, de se dire: «Ah non mais pas maintenant...»

Apparemment ces arbres sont malades. Alors pourquoi ne pas l'avoir dit en commission à un moment donné? (*Brouhaha.*) Et est-ce qu'ils sont vraiment malades ou est-ce que, comme l'a dit M. Pagani tout à l'heure, ils sont en mauvais état parce qu'on n'a justement pas donné à notre zone arborée, à nos arbres, les moyens de se développer?

Nous avons eu un débat sur cette question et nous avons renvoyé une motion directement au Conseil administratif. Nous avons signifié un message clair en ce qui concerne nos arbres. Eh bien, il s'agit simplement d'être cohérent aujourd'hui avec le discours que nous avons eu tout à l'heure. C'est bien beau d'avoir un discours sur l'écologie parce que pour certains il semble que ce soit à la mode; c'est bien beau de le mettre dans son programme politique. Maintenant il s'agit d'être concret et de voter concrètement le non à des coupes d'arbres, et c'est pour ça que je vous demande de voter cet amendement.

M. Pierre de Boccard (PLR). J'ai un petit problème avec les Verts... (*Exclamations.*) Non mais, on a deux projets différents! Les Verts proposent d'abord une recommandation pour tenir compte de la motion M-1278 afin de faire une zone piétonne. Là on va déjà devoir modifier le projet initial de la proposition... Et maintenant ils viennent avec un amendement qui demande de ne plus couper les arbres! On a un projet qui, pour être réalisé, oblige à couper les arbres et tout d'un coup on ne doit plus les couper... Donc en fait, vous voulez enterrer le projet? Ou alors on le renvoie en commission pendant une année ou une année et demie, au terme de quoi on le ressortira et les habitants des Augustins auront enfin leur place! Maintenant il faut arrêter, il faut voter ce projet! Arrêtez de noyer le poisson avec différents projets. Qu'on vote cette proposition sans la recommandation et sans l'amendement. Merci beaucoup.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord je prends acte de la prise de position de M. Alfonso Gomez, des Verts. Mais je crois qu'on se trompe de pragmatisme si j'ose dire. Moi j'ai proposé – d'ailleurs les services sont à la tâche – de faire un plan fonctionnel climatique pour identifier les îlots de chaleur. Il n'est pas dit, Monsieur Gomez, que cette place des Augustins soit un îlot de chaleur dans le quartier. Il y en a beaucoup d'autres dans le quartier, je pourrais vous en désigner comme ça un certain nombre. Dès le moment où on aura fait ce plan fonctionnel climatique, on pourra identifier scientifiquement là où il y a besoin de mettre des

arbres, d'interdire les surélévations, de mettre des fontaines, et nous agissons en conséquence.

Par rapport à ce projet, on décide tout d'un coup qu'on ne coupe plus aucun arbre, alors que – je vous le rappelle quand même – certains sont allés à Paris voir ces petits squares parisiens, on a fait un concours qui nous a coûté des sous, qui a recueilli la majorité, voire l'unanimité des personnes qui sont venues au Forum Faubourg voir aussi la qualité des autres projets. Je remercie toutes celles et ceux qui se préoccupent de l'espace public. Il y avait une quarantaine d'autres projets. Ce sont de jeunes architectes paysagistes qui ont gagné ce concours et qui ont mis un certain temps, voire un temps certain pour mettre en œuvre ce projet. Là nous devons aller de l'avant. Je comprends les préoccupations de M. Gomez, mais je trouve qu'elles ne sont pas pour l'instant adéquates sur ce projet-là.

En ce qui concerne l'autre problématique, là aussi il faut remettre l'église au milieu du village. J'ai été auditionné à la commission et j'ai dit que nous étudierions la question de la piétonnisation des rues qui bordent ce square dans un autre cadre. Effectivement, à première vue, c'est intéressant là aussi de se poser la question, et nous y donnerons une réponse que j'espère positive. Je vous invite donc à suivre les recommandations de la commission, qui a examiné l'ensemble des problématiques et qui, dans sa sagesse, vous recommande à la quasi-unanimité d'accepter cette proposition. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci, Monsieur le magistrat. Il y a encore une demande de prise de parole. Monsieur Pascal Holenweg...

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente, je serai extrêmement bref. J'aimerais simplement rappeler que ce que les Verts proposent est une recommandation. Une recommandation ne bloque rien. Une recommandation suggère simplement au Conseil administratif de ne pas abattre les arbres lorsqu'il met en œuvre la proposition, sauf s'il y est obligé. Il n'y a aucun blocage. Ça n'est pas une décision, ça n'est qu'une recommandation.

Si les mots ont un sens, vous pouvez voter ou non cette recommandation. Mais si vous la votez, vous ne bloquez pas le projet, vous demandez simplement au Conseil administratif de ne pas abattre d'arbres si ce n'est pas nécessaire. De mémoire, la résolution que nous avons votée sur les arbres maintenant d'ailleurs la possibilité d'abattage pour des raisons de sécurité ou de santé des arbres. Il n'y a donc aucune objection majeure à voter cette recommandation. Elle nous permet enfin de tester la manière dont nous faisons suivre nos propres recommandations, nos propres motions et nos propres résolutions. Vous ne risquez pas de bloquer le projet si vous votez la recommandation proposée par les Verts.

La présidente. Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole... Ah non, il ne l'a pas demandée. Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis désolé d'intervenir à nouveau... Si effectivement c'est une recommandation et qu'elle est acceptée, j'en prendrai acte. C'est une recommandation, Madame la présidente?

La présidente. L'amendement déposé par les Verts est un article 5...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Eh bien voilà, c'est autre chose! C'est autre chose, Monsieur Hohenweg! (*Exclamations.*)

La présidente. Nous allons d'ailleurs passer au vote. Nous sommes saisis de deux amendements.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Wuest est refusé par 30 non contre 12 oui (14 abstentions).

La présidente. Le deuxième amendement émane du Parti libéral-radical. Il demande la suppression de la recommandation et le retour à la proposition initiale. Je vous rappelle le projet de recommandation figurant en page 6 du rapport: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prendre en compte la motion M-1278 dans la réalisation de cette place.»

Mis aux voix, l'amendement de M. de Boccard est accepté par 46 oui contre 19 non (1 abstention).

La présidente. Cette recommandation est donc supprimée. (*Exclamations.*) Oh! Non... non, désolée, j'ai été assez claire! (*Exclamations.*) Je suis désolée, j'ai été très claire, j'ai même lu la recommandation, je n'entre donc pas en matière.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (59 oui et 7 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 908 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augustins, dont à déduire 20 000 francs correspondant à une subvention de la Fédération suisse des architectes-paysagistes (FSAP) liée au concours d'aménagement et 30 000 francs pour le remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le remplacement du raccordement au réseau public d'assainissement de l'aubette, soit un montant net de 858 700 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 908 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 350 000 francs de la part du crédit d'études voté le 27 avril 2016 (PR-1122/6, N° PFI 102.099.03) et 90 000 francs de la part du crédit du concours d'aménagement voté le 13 décembre 2011 (PR-911/8, N° PFI 102.99.01), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

(Brouhaha. La présidente est interrompue lorsqu'elle annonce le résultat.)

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

La présidente. Est-ce que je peux finir ma phrase, s'il vous plaît? Cette délibération est acceptée, elle devient définitive si un troisième débat n'est pas demandé. (*Exclamation.*) Mais ça suffit! C'est bon! Le troisième débat est demandé...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (30 oui contre 35 non).

La présidente. Le troisième débat aura lieu ultérieurement.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève (PR-1346 A)¹.

Rapport de M. Guy Dossan.

Cette proposition a été renvoyée le 16 avril 2019 à la commission des travaux et des constructions. Cette dernière, présidée par M. Alain de Kalbermatten, a traité cet objet lors de sa séance du 8 mai 2019. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la précision de sa prise de notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève.

¹ «Mémorial 176^e année»: Proposition, 6435.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 295 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 400 000 francs voté le 27 avril 2016 (PR-1122/2), soit un total de 2 695 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Rappel succinct de la proposition

Selon l'article 8 de la loi sur l'instruction publique (LIP 2015), les communes ont l'obligation de mettre à disposition et d'entretenir les bâtiments scolaires nécessaires à l'enseignement du primaire. A l'origine, une école n'était utilisée que pour des activités scolaires et parascolaires, et était fermée en dehors de ces activités. Devant le besoin grandissant de la population d'avoir accès à des locaux mutualisés afin d'y exercer des activités diverses et variées, les écoles se sont progressivement ouvertes à la population.

Cette ouverture reste partielle, certains locaux restant réservés uniquement aux activités scolaires, d'autres permettant un usage mutualisé (salles de gymnastique et de rythmique, réfectoires scolaires, etc.) et d'autres étant réservés aux activités parascolaires ainsi qu'aux associations. Une grande mixité de population est dès lors amenée à partager les mêmes lieux à des horaires décalés. 5500 clés sont distribuées chaque année au personnel du DIP, 792 associations bénéficient de locaux sur une base annuelle ou ponctuelle et, en 2017, 320 particuliers ont bénéficié de l'accès à une salle pour organiser une fête privée.

Une gestion centralisée et efficace des accès des bâtiments scolaires est ainsi déterminante pour faire face à un tel usage aussi intensif et varié. Les questions de la sécurité, de la facilité d'accès et de la polyvalence des locaux sont au cœur de cette demande de crédit, dans un contexte où tous les besoins et demandes sont croissants.

Ce système de gestion des accès par badges électroniques permettra de piloter beaucoup plus facilement les droits d'accès. Les clés seront progressivement remplacées par des badges programmés en fonction des besoins des utilisateurs.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

La nouvelle installation mobilisera le collaborateur du Service des écoles qui verra ses tâches évoluer des clés mécaniques aux clés électroniques. Il devra répondre en continu aux demandes de programmation des clés liées aux usages évolutifs des espaces via un programme informatique.

L'évolution de cette responsabilité du Service des écoles doit être soutenue par une prestation externalisée (coût: 23 000 francs) chez le fournisseur de contrôle d'accès, permettant en tout temps la prise en main du système de programmation en cas de non-présence du collaborateur.

La poursuite du projet nécessitera, le cas échéant, le dépôt d'une nouvelle demande de crédit.

Audition de M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DPBA), M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction (DPBA), M^{me} Alix Rémy, architecte, et M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Widmer rappelle que la Ville de Genève gère 53 groupes scolaires, composés d'une centaine de bâtiments et accueillant plus de 12 000 élèves.

Alors qu'elles n'étaient utilisées au départ que pour les activités scolaires et parascolaires, les écoles se sont progressivement ouvertes à la population, ce qui répond à la mise en œuvre de la politique sociale de proximité de la Ville et aux besoins de la population dans chaque quartier. Cela permet aussi de valoriser les équipements publics en les partageant avec un plus grand nombre d'utilisateurs.

Des tranches horaires ont été définies pour permettre d'exercer différents types d'activités (musique, sport, fêtes d'anniversaires, etc.). Actuellement, les locaux scolaires sont disponibles en semaine de 18 h à 22 h pour des activités sportives ou culturelles. Durant les week-ends, les associations et les particuliers ont accès aux salles de gymnastique, salles de rythmique, réfectoires ou salles polyvalentes pour des événements privés.

Une grande mixité de population partage ainsi les mêmes lieux à des horaires décalés. Cette situation a complexifié la gestion des accès. L'utilisation de clés mécaniques ne permettant pas de contrôler la bonne occupation des espaces, la mise en place d'un système de gestion des accès par badges électroniques a dès lors été étudiée.

Trois opérations récentes de rénovations ou de constructions d'écoles ont été menées comme expériences pilotes pour tester ce dispositif: le «Pavillon doré» des Crompttes, l'école de Chandieu et l'école primaire des Crêts-de-Champel.

Les résultats de ces tests s'étant avérés concluants, il est proposé la mise en place d'un système électronique similaire sur huit écoles.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

Les huit écoles choisies pour cette première phase sont celles qui sont ouvertes aux particuliers durant les week-ends depuis 2017. Chacune d'elles a été sélectionnée par quartier afin de couvrir de manière large et équitable l'entier du territoire municipal. Ces écoles possèdent des locaux polyvalents et faciles d'accès.

Il s'agit des écoles des Genêts, de l'Europe, Hugo-de-Senger I et II, des Franchises, infantine des Crêts-de-Champel, des Eaux-Vives, Le-Corbusier et des Vollandes.

M. Meylan explique que la gestion des accès doit composer avec une multitude de paramètres (partage des locaux entre différents utilisateurs, horaires différents, sécurité, polyvalence, souplesse d'utilisation et changements faciles en tout temps).

Or, l'utilisation de clés mécaniques ne permet pas de contrôler correctement les droits d'accès, mais surtout les horaires et durées d'accès.

Grâce à ce nouveau système, il sera possible de définir les accès dans le temps, gérer les groupes d'utilisateurs, définir les accès à des horaires précis, simplifier l'utilisation et l'adaptation des portes et locaux, générer de nouveaux accès rapidement.

La gestion des droits, des horaires et des durées d'accès sera ainsi simplifiée et le système, évolutif, permettra de s'adapter en permanence aux changements.

Les badges peuvent être programmés en fonction des besoins des utilisateurs. Ceux des enseignants seront paramétrés chaque année en fonction des changements au sein des équipes. Les autres utilisateurs recevront, quant à eux, un accès uniquement pour la salle et la période réservée. En cas de perte, les badges pourront facilement être désactivés et remplacés, à un coût avantageux (environ 2 francs par badge contre environ 85 francs pour une clé à remplacer).

Ainsi, le nouveau dispositif répond aux questions de sécurité et de facilité d'accès. L'intégralité des accès sera pilotée de manière centralisée en passant par le réseau informatique de la Ville, ce qui représente une simplification de gestion déterminante. Cette gestion centralisée pourra prendre en compte la polyvalence des locaux en offrant une souplesse suffisante aux personnes qui doivent partager ces espaces sur des plages horaires différentes.

Questions des commissaires

A un commissaire qui aimerait connaître les heures de travail des concierges, M^{me} Widmer répond qu'une présence est garantie dans les écoles de 7 h à 19 h. A 22 h, les écoles sont fermées par le responsable du bâtiment scolaire ou par une société privée. Il n'y a donc pas de surveillance entre 19 h et 22 h. La mise en place du nouveau dispositif permettra de pallier ce manque. Les associations

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

recevront des badges pour un créneau horaire et des locaux définis et elles ne pourront donc pas s'aventurer dans d'autres espaces, ni dépasser l'heure de départ. En cas de demande auprès du Service des écoles, les accès pourront toutefois être élargis en fonction des disponibilités.

Le commissaire estime que la surveillance des écoles pourrait être assurée par deux concierges itinérants. La création de deux postes à cet effet aurait un coût semblable à celui de la proposition PR-1346.

M^{me} Widmer précise que cette option aurait un coût plus élevé, car il faut aussi tenir compte du fait que les salles sont mises à la disposition de particuliers le samedi de 8 h à 1 h et le dimanche de 8 h à 20 h. La création de postes de concierges est évidemment possible, mais il s'agit d'une décision politique.

Une commissaire demande si les badges sont traçables dans la mesure où certaines salles ne comprennent pas de portes. M. Meylan répond par la négative, le système de badges électroniques ne permettant de restreindre les accès qu'à des locaux et des horaires bien précis. M^{me} Widmer précise que les huit écoles choisies ont justement des accès bien définis et que leur configuration ne permet pas de déambuler librement d'un espace à l'autre.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur la gestion des badges: nécessitera-t-elle de créer des postes supplémentaires? M^{me} Widmer répond que le système sera entièrement centralisé et sera géré par un collaborateur du Service des écoles. Mais si le système est ultérieurement étendu à d'autres écoles, alors il est probable qu'un poste supplémentaire sera demandé.

Discussion et vote

Pour le Parti libéral-radical, le projet est convaincant, car le système renforcera la sécurité et assurera une meilleure répartition de l'utilisation des salles scolaires. Le Parti libéral-radical votera donc la proposition PR-1346.

Le Mouvement citoyens genevois trouve le coût un peu élevé pour l'installation de simples boîtiers électriques sur des murs, mais il votera néanmoins la proposition.

L'Union démocratique du centre remarque que le système actuel fonctionnait bien jusqu'à la mise à disposition des salles à des particuliers. Il trouve également le coût du projet élevé, mais, sachant que certaines associations ne prennent pas la peine de fermer les portes lorsqu'elles quittent les bâtiments, il l'approuvera aussi.

Le Parti démocrate-chrétien relève que le nombre d'utilisateurs est en augmentation et que, face à cette situation, le dispositif facilitera la gestion des accès et la centralisation du système sera bénéfique pour tout le monde. Le Parti démocrate-chrétien votera donc la proposition PR-1346.

1892

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

Le Parti socialiste estime que le système est nécessaire pour assurer la sécurité des accès et il votera donc le crédit.

Ensemble à gauche et les Verts se joignent à ce qui a été dit par les autres groupes.

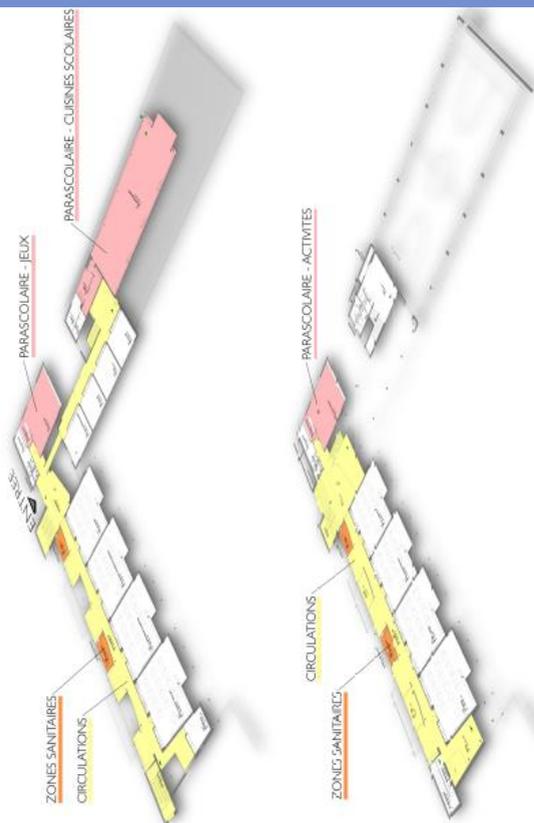
Mise au vote, la proposition PR-1346 est acceptée par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

Annexe: présentation faite par les services



GESTION ET SÉCURISATION DES ACCÈS

PR N° 1346 – CRÉDIT DE RÉALISATION POUR HUIT ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2'295'400.- destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève.

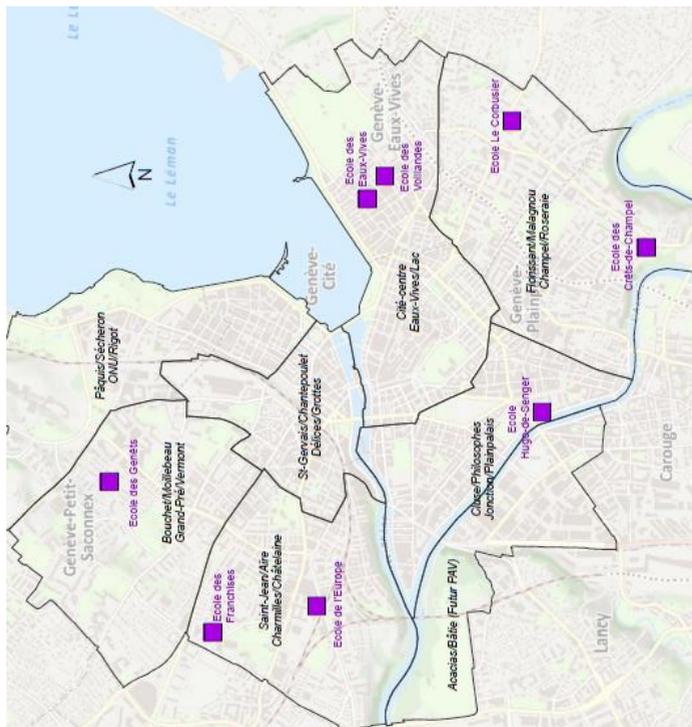


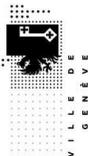
LOCALISATION

Plan de situation

8 établissements scolaires :

- Ecole des Genêts
- Ecole de l'Europe
- Ecole Hugo-de-Senger I et II
- Ecole des Franchises
- Ecole enfantine des Crêts-de-Champel
- Ecole des Eaux-Vives
- Ecole Le-Corbusier
- Ecole des Vollandes





INTRODUCTION

Contexte

Ville de Genève = 53 groupes scolaires = une centaine de bâtiments = 12'000 élèves.

A l'origine : école

Aujourd'hui : locaux mutualisés

- Mise en œuvre de la politique sociale de proximité de la Ville - répond aux besoins de la population, dans chaque quartier.
- Valorise les équipements publics en les partageant avec un plus grand nombre d'utilisateurs.

Différents types d'utilisateurs sont ainsi amenés à partager les mêmes lieux, à des horaires décalés.

→ Une gestion **centralisée et efficace** des accès des bâtiments scolaires est déterminante pour faire face à un usage aussi intensif et varié.



4.

INTRODUCTION

Historique et choix des écoles

Trois **expériences pilotes** :

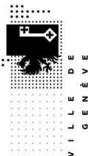
- «Pavillon doré» des Croupettes (2013)
- École de Chandieu (2016)
- École primaire des Crêts-de-Champel (2017).

Critères de sélection des huit établissements faisant l'objet de cette demande :

- ouverts aux particuliers durant les week-ends depuis 2017
- couvrent de manière large et équitable l'entier du territoire
- possèdent des locaux polyvalents et faciles d'accès.

De par leur ouverture sur le quartier, les huit écoles sélectionnées répondent à un besoin prioritaire.

5.

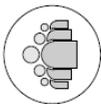


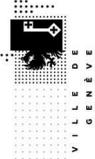
PROJET

Contrôle d'accès – les différents modes d'utilisation

Grâce à ces installations, il sera possible de :

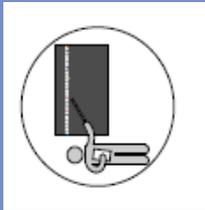
- définir les accès dans le temps
- gérer les groupes d'utilisateurs
- définir les accès à des horaires précis
- simplifier l'utilisation et l'adaptation des portes et locaux
- générer de nouveaux accès rapidement.

Modes de fonctionnement :	Utilisateurs :	Horaires :
 <p>1. Scolaire</p>	Corps enseignant	8h00 - 11h30 13h30 - 16h00
 <p>2. Parascolaire</p>	GIAP, animateurs	11h30 - 13h30 16h00 - 18h00
 <p>3. Mutualisation</p>	Associations, clubs, particuliers	18h00 - 24h00 week-ends

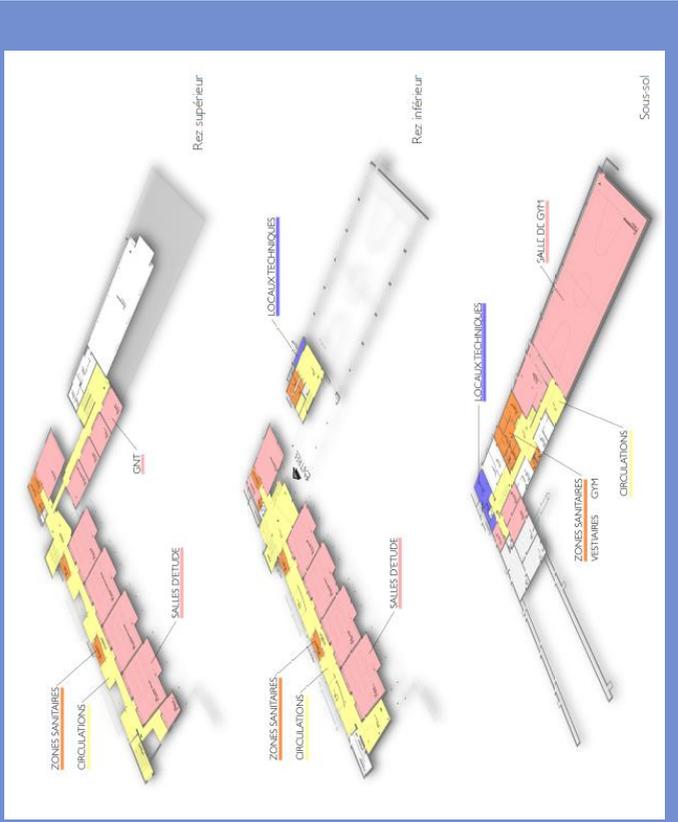


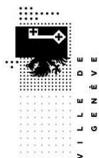
PROJET
Contrôle d'accès – les différents modes d'utilisation

Accès en mode scolaire



08h00 – 11h30
 13h30 – 16h00





7

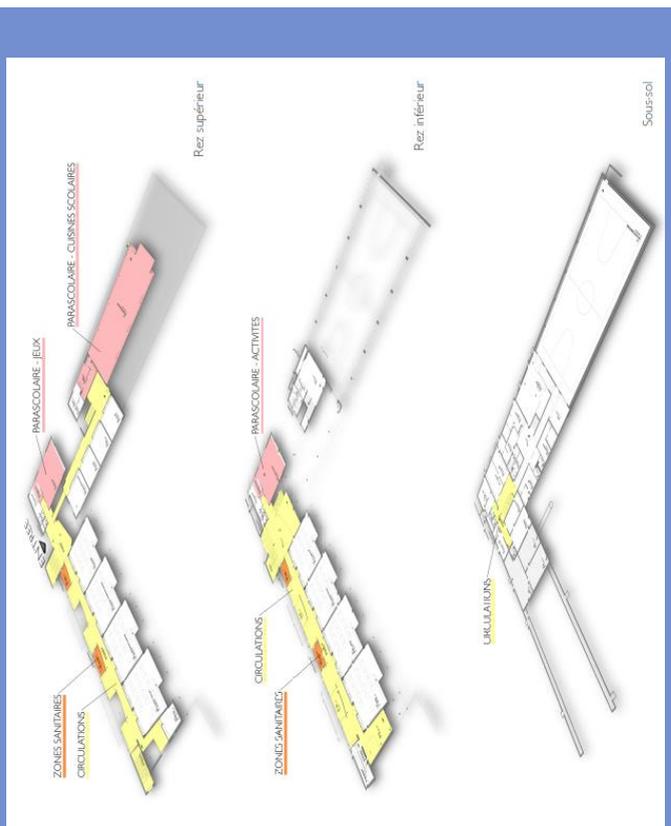
PROJET

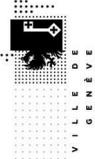
Contrôle d'accès – les différents modes d'utilisation

Accès en mode parascolaire



11h30 – 13h30
16h00 – 18h00

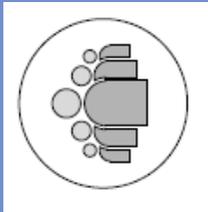




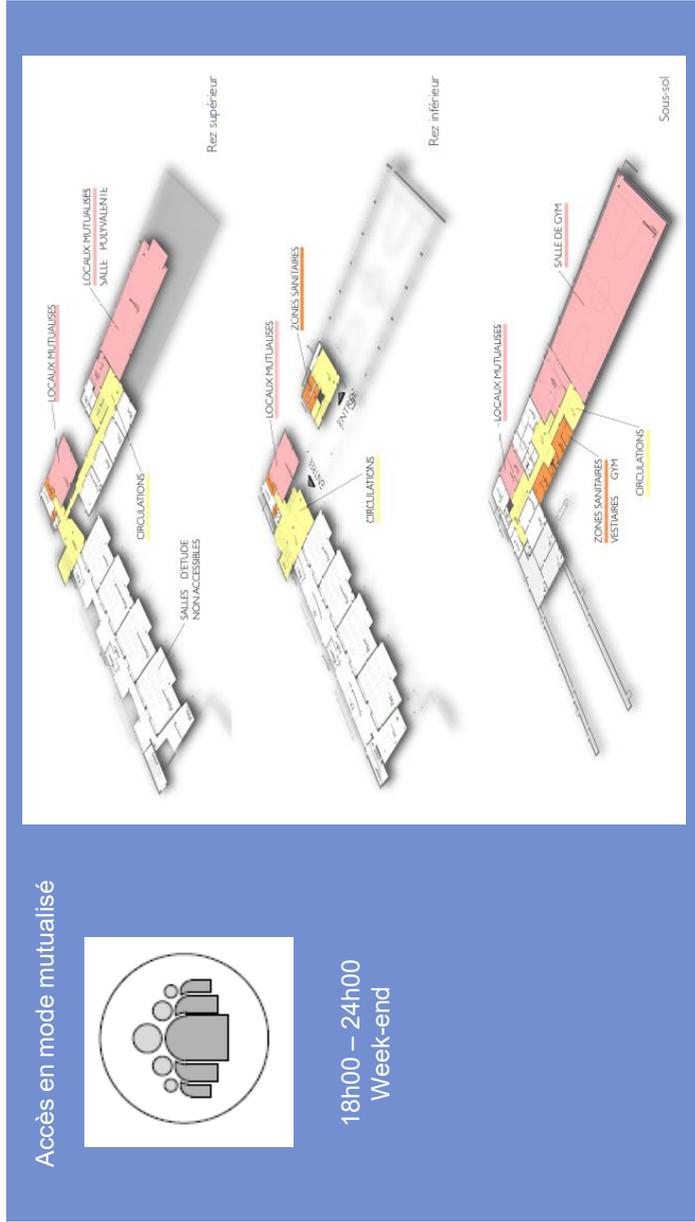
PROJET

Contrôle d'accès – les différents modes d'utilisation

Accès en mode mutualisé



18h00 – 24h00
Week-end



PROJET

Aspects techniques

La gestion des accès doit composer avec de nombreux paramètres :

- partage des locaux entre différents utilisateurs
- horaires différents
- sécurité
- polyvalence
- souplesse d'utilisation : changements faciles en tout temps.

3 systèmes de contrôle des accès, en fonction des locaux :

1. Mécanique : clé + serrure

Avantages : sécurité

Inconvénients : distribution et récupération des clés (5'500 clés distribuées/an au DIP !)
coûts (environ 80 CHF/clé)

Application : locaux RBS, techniques (cylindre S), chaufferie, local ascenseur, rack informatique, porte de compartimentage (portes de secours intérieures).



PROJET

Aspects techniques

2. Electronique : badge + lecteur

- gestion simplifiée des droits, des horaires et des durées d'accès
- système évolutif permettant de s'adapter en permanence aux changements
- en cas de perte, désactivation aisée et coût du dommage négligeable.



Avantages : programmation et déprogrammation facile
programmation à distance

coûts d'exploitation réduits : badge moins coûteux que clé
facilité d'intégration dans les portes existantes

Inconvénients : uniquement sur les portes extérieures principales : nécessite une
alimentation électrique

Application : par ex., porte d'accès extérieure d'une salle polyvalente programmée
pour une soirée. En dehors des heures allouées, les badges ne
fonctionnent plus.

PROJET

Aspects techniques

3. Armoires des salles :

- serrure non mutualisée sur les armoires des enseignants
- cadenas à clés sur les armoires mutualisées

Avantages : gestion des clés par les utilisateurs eux-mêmes
coûts réduits





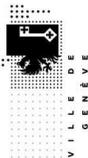
12.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Exemple détaillé : Ecole de l'Europe

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		4'500.-
11	Déblaiement, préparation du terrain	4'500.-	
2.	BÂTIMENT		309'200.-
21	Gros oeuvre 1	10'300.-	
23	Installations électriques	54'100.-	
26	Installations de transport	1'800.-	
27	Aménagements intérieurs 1	226'000.-	
28	Aménagements intérieurs 2	17'000.-	
5.	FRAIS SECONDAIRES		47'900.-
58	Comptes d'attente provisions et réserves	14'800.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	33'100.-	
I.	COÛT TOTAL DES TRAVAUX (HT)		361'600.-

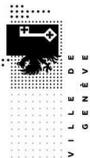
13.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Récapitulation et calcul des frais financiers

	TOTAL ARRONDI
1. Ecole des Genêts	216'200.-
2. Ecole de l'Europe	361'600.-
3. Ecole Hugo-de-Senger I et II	347'900.-
4. Ecole des Franchises	243'400.-
5. Ecole des Crêts-de-Champel	187'600.-
6. Ecole des Eaux-Vives	356'700.-
7. Ecole Le-Corbusier	408'200.-
8. Ecole des Vollandes	261'900.-
I. COÛT TOTAL DES TRAVAUX (HT) + TVA 7.7%,	2'383'500.-
II. COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) + Prestations du personnel en faveur des investissements 5.0%	2'567'000.-
III. COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC) A déduire crédit d'étude voté le 27 avril 2016 (PR-1122/2)	2'695'400.-
IV. TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	2'295'400.-



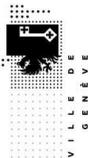
14.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Synthèse de l'estimation des coûts

	Crédit	%
Gros oeuvre	113'600.-	4%
Second oeuvre	1'606'800.-	60%
Installations, équipements fixes	273'200.-	10%
Equipements informatiques	74'400.-	3%
Frais secondaires et comptes d'attente	95'900.-	4%
Honoraires	219'600.-	8%
Frais financiers	311'900.-	12%
Coût total du projet TTC	2'695'400	100%

15.



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Authorisations et délais

Authorisations de construire

Les interventions portant sur les serrures, portes et cadres de portes sont considérées comme des travaux d'entretien. Elles ne sont de ce fait pas soumises à une autorisation de construire.

Délais

Début travaux : 3 mois après le vote du CM

Durée travaux : moins de 6 mois par école
L'ensemble est prévu pour être réparti sur deux ans environ

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

Premier débat

M. Guy Dossan (PLR). Ouvrir les écoles à toutes sortes d'activités pour les sociétés et les habitants est une excellente idée pour le Parti libéral-radical, car cela permet au moins de rentabiliser si j'ose dire les locaux qui sont souvent vides en dehors des heures de scolarité. Ça répond surtout à un besoin. Le projet présenté est très séduisant parce qu'il est simple de fonctionnement, avec des badges peu coûteux à remplacer et une gestion des horaires facile semble-t-il. C'est la première chose qui enjolive le projet. Le Parti libéral-radical tient seulement à attirer l'attention sur quelques points.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un crédit de 2,3 millions de francs pour huit écoles sur les cinquante-trois que compte la ville de Genève. Or, même si toutes ne pourront faire l'objet d'une transformation parce qu'elles sont soit trop anciennes soit vraiment très vétustes et que l'aménagement ne permettra pas de telles transformations, il faut être conscient que, si on développe le projet à la suite de cet essai, le coût sera très élevé. Ce d'autant plus, comme on nous l'a dit en commission, qu'il faudra à ce moment-là engager du personnel pour gérer les badges et les horaires, puisque ça fait beaucoup d'écoles et beaucoup de choses à tenir de façon coordonnée.

Le Parti libéral-radical votera bien évidemment ce crédit de 2,3 millions de francs qui permet de faire un essai sur huit écoles – c'est une première tranche – mais nous serons très vigilants pour le reste, puisque, si nous continuons à étendre ce projet à toutes les écoles de la municipalité, on entre dans un engrenage qui nous paraît un peu coûteux. Le Parti libéral-radical votera cependant ce crédit.

M. Régis de Battista (S). Le Parti socialiste acceptera aussi cette proposition. Il nous semble particulièrement important de le faire pour des raisons de sécurité, comme on l'a expliqué plusieurs fois. C'est vrai que ce crédit de 2,3 millions de francs est un essai. Mais un essai important pour des écoles comme l'école des Genêts, de l'Europe, Hugo-de-Senger, des Franchises, pour l'école enfantine des Crêts-de-Champel, l'école des Eaux-Vives, Le-Corbusier et des Vollandes. C'est vrai qu'il y en a bien d'autres! Il faut se rendre compte que 5500 clés sont distribuées dans l'année dans les 53 groupes scolaires, c'est expliqué dans le rapport. Il faut donc une gestion scolarisée... (*Rires.*) Centralisée pardon... et scolarisée... Il faut une gestion centralisée des clés, c'est important.

Actuellement c'est un peu l'époque des cavernes. On a des clés, elles se perdent et on ne sait pas ce qu'elles deviennent. Là ce sera des badges. Avec des badges, on peut supprimer l'accès de la personne qui l'a perdu, et la personne qui le trouve n'aura pas accès au bâtiment parce que l'accès du détenteur

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

aura été supprimé de manière numérique dans un logiciel. C'est quelque chose d'important.

Alors c'est vrai que ça se fera peut-être pour d'autres écoles. Et alors? Il faut arriver à fermer ces écoles. Autrement, effectivement, c'est trop difficile à gérer. Le Parti socialiste recommande donc vivement le vote de ce projet-ci mais aussi des suivants. Merci beaucoup.

La présidente. Madame Uzma Vanis Khannini... Khamis Vannini, excusez-moi...

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous en prie, Madame la présidente... Le groupe des Verts soutient également ce projet. Nous attirons cependant nous aussi l'attention sur le fait qu'il nous paraît extrêmement coûteux compte tenu du nombre d'écoles concerné. Peut-être que des installations beaucoup plus simples auraient pu être envisagées. Cela dit, l'utilisation des ressources à disposition nous plaît particulièrement dans ce projet. En effet, il est inutile, lorsque la population a besoin de lieux pour organiser des événements, que nous construisions d'autres locaux alors que certains sont à disposition et aménagés en conséquence.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Ce projet fait partie des progrès du XXI^e siècle. On a parlé tout à l'heure de dépenses, mais moi je crois qu'à terme nous ferons des économies puisqu'on parle bien de centralisation. Actuellement, la gestion des clés se fait en principe par bâtiment. Ça exige donc du personnel! On a parlé tout à l'heure des risques de pertes de clés, de toute la gestion qui incombe ensuite à la Ville. Eh bien, grâce à la centralisation on arrivera à mon avis à faire des économies. On est en plein progrès avec ce système de badges. Il faut aller de l'avant, d'autant plus que les écoles qui ont été choisies sont des écoles ouvertes aux associations et utilisées par le public, par tous ceux qui fréquentent ces lieux. On ne peut donc y voir qu'un progrès. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien accepte cette proposition avec conviction.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe Ensemble à gauche va également suivre cette proposition du Conseil administratif qui, malgré tout, nous interroge.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

Nous sommes évidemment favorables à une simplification. Comme l'ont précisé mes préopinants, les groupes scolaires sont de plus en plus utilisés par les habitants de Genève, bien sûr aussi pour les clubs sportifs et culturels, et ces accès doivent être proposés et continuer. Le but est donc d'aller vers une simplification d'utilisation. Il faut bien sûr de la sécurité, même si on est malheureusement à l'époque de *Big brother* et que la sécurité est un domaine qui rapporte beaucoup d'argent.

Plusieurs préopinants ont cité le coût. Effectivement, 2,3 millions de francs pour 8 groupes scolaires, ce n'est pas rien. Mais faisons-le si ça vaut la peine, sachant que ce n'est qu'un premier essai, puisqu'on a quand même 53 groupes scolaires en ville de Genève. Si on compte ce que cela représente, on arrive à une somme de plus de 15 millions de francs, alors il faut se représenter ce que coûte le fait de sécuriser les accès.

Comme je l'ai dit, il y a un aspect pratique, et nous sommes favorables à la simplification. Mais il y a aussi un aspect qui n'est pas pratique. Le côté pratique, c'est de pouvoir gérer les accès, les flux de personnes, les horaires et ainsi de suite. Le côté pas pratique, c'est par exemple des profs qui ne pourront plus travailler au-delà de leurs horaires s'ils le veulent. J'imagine bien aussi que certains utilisateurs que ça arrangerait bloqueront les portes. Bloquer une porte, ça veut dire la garder ouverte avec une chaise ou n'importe quoi – c'est malheureusement une réalité. On peut aussi imaginer qu'un élève audacieux, bon en informatique – on va dire un bon *hacker* – puisse bloquer toute l'école. Ça fait partie des inconvénients.

On nous a confirmé en commission que ces badges étaient traçables, alors j'espère aussi qu'on ne va pas suivre et enregistrer les déplacements de tout le monde. Pour notre part, nous souhaiterions demander une garantie par rapport à ça. Nous allons cependant accepter cette proposition.

M. Pascal Spuhler (HP). Il est évident que la proposition qui nous est faite est tout à fait de bon aloi. Utiliser les bâtiments scolaires pour les associations, pour les groupements de quartier est une évidence, la sécurisation de ces locaux également. Ouvrir plus de bâtiments scolaires – je pense par exemple à l'école de Pâquis-Centre qui met à disposition beaucoup de locaux pour les associations de quartier – évitera ou diminuera la présence indésirable autour de ces écoles de certains individus qui malheureusement nous dérangent parfois lorsqu'on veut par exemple laisser ses enfants jouer dans le préau. Nous avons des dealers qui traînent dans l'école, qui n'ont rien à faire là et feraient mieux d'être ailleurs... C'est pourquoi je pense qu'une activité un peu plus fournie le soir dans les préaux d'école et dans l'école elle-même favoriserait également cette vie plus adaptée de quartier.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Nous avons largement fait le tour du sujet, et le groupe Mouvement citoyens genevois acceptera cette proposition.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je tiens à remercier tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de ce dispositif. Je remercie M. Dossan pour son rapport qui est très complet. On ne se rend pas compte que les écoles ne servent pas uniquement aujourd’hui à l’instruction scolaire; elles servent aussi aux habitants, aux activités déléguées, au parascolaire. Or, avec cette politique d’ouverture pour une meilleure polyvalence de ces équipements, pas moins de 5500 clés sont distribuées chaque année au personnel du Département de l’instruction publique, de la culture et du sport, 792 aux associations et 320 aux particuliers qui ont de plus en plus accès à ces bâtiments. C’est d’ailleurs une demande très forte chaque fois que nous organisons des forums de quartier, car les habitants cherchent vraiment des lieux accessibles et pas chers pour pouvoir se rencontrer. Avec cette évolution, il était nécessaire d’évoluer à notre tour, car la gestion des clés était devenue impossible.

Avec ce système de badges, ça fonctionne très bien – on le voit à l’école de Chandieu où on l’a déjà introduit. Les montants sont effectivement importants, et la priorité est allée vers les bâtiments qui sont le plus utilisés. Je pense qu’on arrivera progressivement, surtout avec les rénovations, à équiper l’ensemble de nos structures de ces nouveaux systèmes. Merci en tout cas pour le soutien. Je crois que ça simplifiera vraiment la vie du personnel du Service des écoles.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. On attend deux minutes que les gens soient revenus à leur place...

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (62 oui et 2 abstentions).

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 295 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 400 000 francs voté le 27 avril 2016 (PR-1122/2), soit un total de 2 695 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève (PR-1317 A)¹.

Rapport de M. Stefan Gisselbaek.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 2 octobre 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, le 10 janvier 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 964 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux réalisations projetées.

¹ «Mémorial 176^e année»: Proposition, 2574.

Préambule – historique

Cette proposition concerne l'achat de douze cabinets de toilettes publiques autonettoyants afin d'équiper ou de compléter l'équipement sur huit sites. Elle fait suite aux discussions issues des motions M-1181 «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi» et M-1200 «Accessibilité des toilettes dans les restaurants».

Séance du 10 janvier 2019

Audition de MM. Nicolas Betty, chef de service, et Sébastien Alphonse, adjoint de direction, du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, ainsi que de M. Jean-Baptiste Saucy, chef de service, et M^{me} Sophie Vodoz, adjointe technique-chef de projets, du Service logistique et manifestations

M. Betty explique que la proposition PR-1317 vise à remplacer trois toilettes autonettoyantes de première génération, actuellement louées par la Ville de Genève, afin d'en assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite, ainsi que quatre conteneurs sanitaires et deux WC chimiques. Elle vise également à équiper trois nouveaux sites ne disposant pas encore de toilettes publiques. Cela concerne au total douze toilettes autonettoyantes, pouvant toutes accueillir des personnes à mobilité réduite, et étant nettoyées après chaque usage.

La réalisation de ces 12 WC devrait permettre à la Ville de Genève d'offrir un accès permanent à 63 cabinets de toilettes publiques.

M. Alphonse expose que les différentes propositions de sites à équiper ont été pensées en concertation avec le Service logistique et manifestations, ce qui a permis d'identifier les lieux prioritaires. Ces sites sont relativement précis dans leur positionnement, notamment en raison du sous-sol et du réseau d'évacuation disponible.

Il s'agit des lieux suivants:

- le Jardin anglais, où deux nouveaux WC seront installés pour un montant de 494 000 francs. La cabine autonettoyante louée sera rendue et le conteneur estival supprimé;
- le parc des Bastions, où deux nouveaux WC seront installés, pour un montant de 494 000 francs. La cabine autonettoyante louée sera rendue et les deux conteneurs supprimés;
- le Jardin botanique, où un nouveau WC sera installé, pour un montant de 247 000 francs. La cabine autonettoyante louée sera rendue;
- la place des Grottes, où un nouveau WC sera installé, pour un montant de 247 000 francs;

Proposition: acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

- la place des Nations, où trois nouveaux WC seront installés, pour un montant de 741 000 francs. Le conteneur existant sera supprimé;
- la place des Alpes, où un nouveau WC sera installé et viendra compléter l'offre déjà existante à la place de la Navigation, pour un montant de 247 000 francs;
- la Perle du lac, où un nouveau WC sera installé pour un montant de 247 000 francs;
- à Saint-Jean, où un nouveau WC sera installé pour un montant de 247 000 francs, installation qui nécessitera l'accord des CFF.

Le coût global par unité se monte à 247 000 francs, soit un total de 2 964 000 francs pour les douze unités. Le coût de l'entretien annuel se montera à 288 000 francs pour l'entier des douze unités sur huit sites, contre 352 000 francs actuellement nécessaires pour assurer l'entretien de WC temporaires ou loués sur seulement cinq sites.

M. Betty précise que le Service logistique et manifestations, soucieux de l'argent du contribuable, connaît les coûts de ces différents types de WC, et qu'ils sont ici maîtrisés. Le choix de fournitures de qualité permet à terme de ne pas faire exploser les coûts d'entretien et de maintenance. Ces toilettes autonettoyantes sont presque indestructibles, et n'entraînent que peu de frais d'entretien. Ce projet permet de maintenir des toilettes attractives toute l'année, et de couvrir des sites où un besoin était exprimé depuis longtemps, notamment en termes d'accessibilité.

M. Betty précise enfin que si le Conseil municipal accepte cette proposition, le parc de la Ville passera à 63 toilettes publiques.



Exemples de cabinets de toilettes publiques autonettoyants.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le modèle présenté à la commission sera le modèle-type de WC installés.

M. Saucy explique que l'aspect ne sera pas forcément identique, mais sera le plus ressemblant possible au modèle présenté qui est le modèle qui sera soumis à l'appel d'offres. Il faut que ces WC restent en harmonie avec l'environnement urbain environnant. Il est également précisé que chaque rajout d'élément extérieur augmente les risques de vandalisme.

Un commissaire demande si les toilettes seront gratuites.

M. Saucy le confirme.

Un commissaire note que le coût par unité est important, et aimerait savoir si la Ville peut négocier les prix dans le cadre de l'appel d'offres auquel il sera procédé.

M. Saucy répond que le service présentera son cahier des charges dans le cadre de l'appel d'offres. Les calculs des coûts sont basés sur ce que le service connaît déjà, notamment après avoir déjà par le passé fait appel à une entreprise pour installer une cabine de toilettes autonettoyantes, entreprise dont le service se montre très satisfait. Les chiffres présentés sont les plus justes possible. Si une entreprise devait présenter dans le cadre de l'appel d'offres des coûts moindres tout en respectant le cahier des charges, le service privilégiera cette entreprise.

Proposition: acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

Un commissaire demande des précisions sur les 9000 francs d'honoraires de l'ingénieur civil.

M. Betty répond que cela concerne notamment l'élaboration des dossiers de permis de construire. En ce qui concerne ce projet, les études ont été faites en interne par des collaborateurs de la Ville. Si cette proposition du Conseil administratif est votée, afin que la mise en œuvre de ces équipements aille vite, il est clair qu'il y aura un intérêt à faire appel à des prestataires externes.

Un commissaire demande, lorsque des dégâts sont causés aux cabinets de toilettes publiques, si ces nouvelles cabines sont réellement indestructibles, et ce qui permet de l'affirmer. Il demande également comment expliquer que le WC du Jardin botanique soit aussi souvent hors service.

M. Saucy répond à la première question en disant qu'il y a très peu de problèmes sur les WC autonettoyants que possède déjà la Ville. Un seul a brûlé, ce qui a pu représenter un coût important pour le changer, mais aucun autre problème majeur n'a été porté à la connaissance du service. Les actes de vandalisme restent donc rares sur ce matériel. Ils sont conçus de façon à ce qu'ils ne puissent servir d'abris, et s'ouvrant automatiquement au bout de quinze minutes. Les coûts indirects prennent également en compte la remise en état suite à des actes de vandalisme. Le cahier des charges prendra en compte la question de la résistance de ces WC, ainsi que les questions liées à la délinquance (cache de drogue par exemple).

M^{me} Vodoz répond à la deuxième question en précisant que le cabinet WC du Jardin botanique est obsolète, et qu'il sera également remplacé, la location de cet outil coûtant d'ailleurs cher à la Ville (plus du double du coût d'entretien d'un WC que la Ville aurait acquis).

Un commissaire souhaite des précisions sur les coûts d'entretien, et fait référence au coût de 288 000 francs par an.

M^{me} Vodoz répond que ce coût concerne les douze unités, et qu'il s'agit du prix payé actuellement par la Ville. Il s'agit d'un forfait, établi à l'année, et ce prix baisse au fur et à mesure que la Ville dispose de plus d'unités. Elle précise que pour les WC publics traditionnels, la Ville dépense 24 000 francs pour leur nettoyage sur l'année, ce qui n'inclut pas leur maintenance. Avec ces 288 000 francs, la Ville assurera à la fois l'entretien et le nettoyage de ces WC autonettoyants.

Un commissaire demande des précisions sur la durée de vie de ces nouveaux cabinets de toilettes.

M^{me} Vodoz répond que les premiers modèles ont été installés au début du XXI^e siècle, et qu'ils sont pour l'instant encore très fonctionnels.

Un commissaire déplore l'aspect uniforme et standardisé des WC publics qui sont toujours gris et froids. Il cite l'exemple des coffrets et armoires électriques

disséminées sur le territoire de la Ville, et qui sont décorés d'ornements picturaux qui contribuent largement à défaire la grisaille environnante. Il se demande s'il ne serait pas possible de faire de même avec les cabinets de toilettes autonettoyante, en essayant de les intégrer de manière plus esthétique à leur environnement respectif.

M^{me} Vodoz répond que le principal problème est le vandalisme, qui nécessiterait de repeindre régulièrement les toilettes. Elle rappelle cependant que la couleur sera choisie en fonction du mobilier urbain entourant ces toilettes, comme cela a déjà été le cas à d'autres endroits de la ville.

M. Saucy note cependant que l'aspect esthétique doit encore être réfléchi, tout en prenant en compte toutes les autres contraintes. Les réparations suite au vandalisme sont toujours source de coûts supplémentaires pour la Ville, qui n'est pas assurée contre le vandalisme.

M. Betty précise que les teintes seront également choisies en fonction de l'avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Une commissaire se dit surprise par le projet d'installer trois cabinets de toilettes aux Nations et deux seulement aux Bastions, alors que ceux-ci sont plus fréquentés.

M. Saucy rappelle qu'il y a 350 manifestations par an sur la place des Nations. Il s'agit de remplacer le conteneur actuel, qui s'adapte peu avec l'environnement urbain environnant. Pour les toilettes des Bastions, le site est renforcé par des toilettes mobiles supplémentaires lorsque le site accueille des manifestations spécifiques (Fête de la musique, etc.).

M. Betty précise que la place des Nations est extrêmement fréquentée par des manifestations quotidiennes.

Un commissaire demande combien de cabinets de toilettes sont réellement nécessaires à la Ville de Genève, indépendamment de l'enveloppe budgétaire prévue par la présente proposition du Conseil administratif.

M. Saucy précise que les besoins de la Ville sont imprévisibles, pouvant toujours évoluer. Le projet présenté répond aux besoins actuels. Mais d'autres endroits pourraient bénéficier de toilettes. Le service s'est donc limité aux urgences et a fixé des priorités.

Un commissaire s'étonne de voir les mêmes chiffres de travaux sur tous les lieux, alors que les spécificités des différents lieux feront varier les coûts.

M. Alphonse répond que la somme totale sera répartie entre les endroits en fonction des besoins, certains sites pouvant nécessiter un budget moindre, tandis que d'autres pourraient nécessiter un budget plus important.

Proposition: acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

Un commissaire demande si ces toilettes ne pourraient pas générer des revenus reversés, par exemple, à l'office du tourisme.

M. Saucy lui répond que tirer des bénéfices de ces toilettes ne pose pas de problème matériel, mais la volonté politique actuelle est de rendre l'accès aux toilettes gratuit. Il note que les revenus de ces toilettes resteraient anecdotiques. Quant à l'idée de faire sponsoriser le mobilier urbain, en contrepartie d'un affichage publicitaire, cela pourrait en soi se discuter et s'envisager, mais cela va plus loin que la simple pose d'un WC, notamment en ce qui concerne les lois sur l'affichage, et les prérogatives propres à la Ville.

Un commissaire demande si les sites urgents sont réellement si urgents, et si d'autres sites, comme la gare routière, ne peuvent pas être priorités.

M. Betty répond que le site va faire l'objet d'un certain nombre de discussions prochainement, mais qu'il faut garder en tête que la gare routière reste proche des sites des Pâquis, notamment à la place des Alpes, où un WC sera installé.

Un commissaire demande combien d'entreprises sur le marché suisse construisent ce type de toilettes, et si certaines proposent des prix moins élevés que celle avec qui la Ville a l'habitude de travailler. Il demande également si ces toilettes sont écologiques et si des toilettes sèches seraient par exemple envisageables. Il rappelle qu'un projet pilote va être mis en place par le Service logistique et manifestations (LOM) et se demande si ce projet ne pourrait pas être mis en place dès maintenant.

M. Saucy lui répond que les coûts sont effectivement importants, mais que si l'on veut des éléments de bonne qualité et des travaux de génie civil effectués correctement, cela nécessite à chaque fois un certain coût. Il précise également que le prix sera un élément important de l'appel d'offres, et restera donc maîtrisé. L'offre sélectionnée prendra également en compte les frais d'entretien proposés. Quant aux toilettes sèches, elles sont envisagées mais il n'y a pas encore eu d'accord sur le type de toilettes qui pourraient être installées. De plus, ces toilettes s'intègrent plus facilement dans un parc que dans un espace uniquement urbain mais cela dépend de la fréquentation de ces toilettes. Dans le cadre de certaines manifestations, les services ont également été confrontés à la question du traitement des déchets des toilettes sèches, qui doivent être transportés dans le canton de Vaud. Mais le service reste sensible à la question et continuera les discussions; il va aussi continuer à employer les toilettes mobiles sur des périodes courtes.

Un commissaire demande s'il n'est pas possible de faire surveiller davantage les toilettes, notamment par de la vidéosurveillance. Il demande également, en ce qui concerne les tags, s'il ne serait pas possible de placer des dessins ou œuvres d'art sur les toilettes au préalable, afin d'éviter que des tiers ne les détériorent.

M. Betty lui répond que la priorité est avant tout d'éviter l'acte de vandalisme, en utilisant du mobilier urbain adapté pour être hermétique au vandalisme. Les actes de vandalisme sont en général très rapides, et les caméras de surveillance auraient de la peine à identifier les personnes et à prévenir l'acte en lui-même. La Ville porte plainte contre inconnu à chaque fois. Les personnes condamnées sont la plupart du temps des personnes ne pouvant pas payer les dégâts qu'ils ont occasionnés, faute de moyens. Concernant les tags, il existe deux possibilités: la peinture anti-tags, ou le fait de taguer de façon préventive les infrastructures. Mais cela ne dure jamais, d'autres tags finissant par couvrir les tags préétablis.

Un commissaire demande si le service ne pourrait pas retarder l'inévitable avec des éléments dissuasifs.

M^{me} Vodoz précise à nouveau que les toilettes autonettoyantes sont très peu sujettes au vandalisme et que la question se pose moins qu'avec des toilettes classiques.

Une commissaire aimerait savoir si les toilettes payantes ne permettent pas d'éviter les dégradations. La commissaire donne l'exemple du rond-point de Plainpalais, où elle a constaté que les toilettes sont beaucoup plus dégradées depuis qu'elles sont gratuites.

M^{me} Vodoz précise que ces toilettes particulières sont payantes durant la nuit, pour décourager les actes de vandalisme nocturnes. Ces toilettes sont utilisées par des personnes appartenant à la communauté rom pour faire leur toilette. Le service a remarqué que la situation s'est effectivement améliorée depuis que l'accès a été barré durant la nuit en rendant ces toilettes payantes jusqu'à 9 h le matin. Il est souligné l'importance du rôle du technicien sur place pour communiquer avec la population, et éventuellement mieux contrôler certains comportements. Cependant, à certains endroits, rendre des toilettes payantes attise la colère de la population, et tend à augmenter les actes de vandalisme.

M. Saucy estime que la question d'un éventuel prix d'entrée est éminemment politique, et qu'il n'appartient pas aux services de l'administration de le décider. Le service a pour mission de bien répartir la demande sur l'ensemble du territoire. Il précise également que dans le cadre de toilettes payantes, la présence d'un agent change aussi fortement la donne.

Une commissaire remarque que les toilettes du marché de Plainpalais sont souvent vandalisées.

M. Saucy explique que la question du nettoyage matinal des toilettes est compliquée car les toilettes sont souvent utilisées le matin par certaines personnes pour venir se laver. Il y a eu concertation avec les agents sur le terrain pour qu'ils puissent mieux travailler et ne pas faire un simple passage, mais un nettoyage

Proposition: acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

complet. Il en prend toutefois note et évaluera la situation avec la société de nettoyage en charge de l'entretien des toilettes de la ville.

Une commissaire précise que Plainpalais est un cas à part, et que le nettoyage prend du temps, la population genevoise en étant bien consciente. Elle se demande si faire payer va réellement changer la donne ou si cela ne créerait pas juste de la frustration et de la casse. Elle aborde la durée de vie de ces toilettes, et demande si certains cabinets peuvent avoir une durée de service de plus de vingt-cinq ans.

M^{me} Vodoz lui répond que les modèles actuels ne présentent actuellement pas de déficience, et qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes d'ici à ce que les vingt-cinq ans soient atteints, et que cela pourrait aller au-delà.

M. Saucy précise que les besoins actuels ne vont pas changer dans l'avenir, et que ces toilettes devraient continuer d'y répondre, notamment en termes d'accessibilité.

Une commissaire demande comment expliquer que les prix soient beaucoup plus raisonnables que la dernière proposition du LOM en matière de toilettes publiques il y a environ dix ans.

M^{me} Vodoz lui répond qu'il y avait eu une proposition du Conseil administratif en 2004 pour un montant de 13 millions de francs, concernant un programme assez lourd, comprenant une rénovation complète du parc de la Ville. Cela n'avait pas été accepté à l'époque.

M. Saucy estime que cela est mieux, et que l'objectif est d'avoir un meilleur rapport coûts/prestation avec cette proposition, en faisant un calcul sur le long terme. Il rappelle qu'il faut continuer de prendre en compte la question des coûts d'entretien.

Une commissaire félicite le Conseil municipal de l'époque d'avoir refusé ladite proposition, pour avoir aujourd'hui une solution beaucoup moins chère.

Un commissaire demande comment va s'organiser la signalétique concernant ces toilettes, et si la Ville de Genève ne pourrait pas investir dans une application mobile pour indiquer l'emplacement des cabinets de toilettes.

M. Betty lui répond que ces WC seront localisables sur le site internet de la Ville. En ce qui concerne les applications, cela représenterait un certain coût, que la Ville tente plutôt d'éviter.

Un commissaire revient sur la question des toilettes payantes, et demande si des convoyeurs de fonds allaient chercher cet argent.

M. Betty lui répond que c'est la personne chargée de l'entretien qui récoltait cet argent, et qui le versait à l'administration. Il précise que les recettes variaient selon les années entre 8000 et 11 000 francs.

Discussion et vote

Aucune audition complémentaire n'étant proposée par la commission, ni aucune remarque supplémentaire formulée, la commission passe au vote concernant cette proposition du Conseil administratif.

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication accepte la proposition PR-1317 par treize oui (4 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EàG) et une abstention (Ve).

Premier débat

M. Omar Azzabi (Ve). Il y aura sûrement unanimité sur ce sujet ce soir, à l'exception des Verts qui aimeraient amener un petit bémol. Nous votons donc sur un crédit de plus ou moins 2,9 millions de francs. Le prix à l'unité de ces toilettes autonettoyantes, messieurs-dames, est de 247 000 francs, et il y a 12 unités.

Nous les Verts, nous nous demandons quelle peut être la justification d'un tel prix. Je me suis moi-même abstenu en commission, où j'ai surtout demandé, de manière Verte, s'il n'y avait pas de solutions qui soient un peu plus écologiquement responsables. On m'a répondu que les recherches avaient été entreprises mais que l'offre n'était pas disponible aujourd'hui sur le marché pour une solution de type toilettes sèches qui, entre parenthèses, montrerait une certaine tendance, du moins pour éduquer nos petites têtes blondes.

Je me suis demandé aussi ce qu'on pouvait faire avec 247 000 francs dans un contexte où certains refusent les comptes 2018 excédentaires de 94 millions de francs et où nous allons difficilement discuter d'un budget 2020, déficitaire de 30 millions de francs. 247 000 francs, Mesdames et Messieurs, ça représente par exemple 100 000 francs pour un studio d'urgence à Fort-Barreau. Aujourd'hui, avec 247 000 francs, on peut aussi combler le déficit de 30 000 francs de l'association Viol-Secours, qui fait un travail extraordinaire *by the way* et qui est au bord du dépôt de bilan.

Alors il y aura peut-être unanimité dans la salle, mais aujourd'hui les Verts vont s'abstenir sur ce crédit – certains le refuseront – parce que, sur le principe, 247 000 francs pour des toilettes autonettoyantes, je m'excuse, messieurs-dames, mais la pilule passe difficilement. Le commentaire est lancé, et j'espère que cela fera réfléchir certains d'entre nous.

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Il s'agit effectivement d'acquérir 12 cabinets de toilettes publiques autonettoyants afin de remplacer des toilettes existantes de première génération et d'équiper de nouveaux sites qui ne disposent pas encore de tels équipements.

Proposition: acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

S'agissant de l'opportunité de ces installations, il ne fait pas de doute pour le Parti libéral-radical qu'elles sont utiles, qu'elles apportent une réelle plus-value non seulement aux citoyens mais aussi aux touristes qui visitent notre ville, ce d'autant plus que le choix des lieux à équiper a été étudié avec soin par les services de l'administration. Pour rappel, il s'agit du Jardin anglais, du parc des Bastions, du Jardin botanique, de la place des Grottes, de la place des Nations, de la place des Alpes, de la Perle du Lac et de Saint-Jean. Il s'agit de lieux tout à fait fréquentés.

Bien sûr que l'épineuse question du prix se pose, elle vient d'être évoquée par mon collègue. 247 000 francs de coût global par unité, ça peut effectivement sembler cher. Malheureusement c'est le bon marché qui est toujours trop cher. Cet investissement permet d'acquérir un matériel robuste qui résiste à presque toutes les tentatives de déprédation. Il permet surtout de faire baisser les frais d'entretien annuels de 352 000 francs, le montant actuellement dépensé pour un nombre inférieur de cabinets de toilettes, à 288 000 francs annuels une fois que ces toilettes auront été installées. Il s'agit donc d'un investissement utile, et c'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical soutiendra cette proposition du Conseil administratif.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien entendu cette proposition d'aménagement de toilettes publiques, car c'est absolument nécessaire et indispensable. Je suis un peu étonné que ce n'est que maintenant qu'on fait des comparaisons par ailleurs malheureusement incomparables. On ne va pas comparer le travail fait par des associations avec des besoins d'urbanisme qui sont nécessaires, Mesdames et Messieurs. Ce sont des investissements incontournables que la Ville de Genève se doit de fournir, et l'achat est largement amorti dans le temps. Actuellement, nous louons aussi ces édicules à un prix qui est cher, alors que là nous en devenons propriétaires. Le montant? Bien sûr, c'est un investissement! C'est un choix de solidité qui est fait. A l'entretien, on diminue les coûts. Et même là vous allez sauter au plafond si je vous dis que le coût annuel pour une toilette est de 24 000 francs. Là aussi vous allez me dire que c'est trop, qu'il y a des subventions... Bien sûr qu'il y a des gens qui aimeraient avoir des subventions! Mais c'est une nécessité; il y a des routes, il y a des infrastructures, et on a même demandé lors de la présentation pourquoi il y en avait seulement douze.

Je vous rappelle qu'en 2004 le Conseil administratif avait fait un projet de 13 millions de francs pour équiper toutes les toilettes publiques de la ville de Genève, projet qui avait été refusé par le Conseil municipal. Là on ne parle que de 12 unités. C'est indispensable et c'est parce que c'est indispensable que nous vous recommandons de soutenir cette proposition.

M. Ulrich Jotterand (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, très rapidement... Il est vrai que les toilettes sèches par exemple ne paraissaient pas une option sur le plan technique quand nous en avons discuté en commission; ça le sera peut-être dans quelque temps.

Cela étant, il faut tout de même noter que ces WC-là vont améliorer considérablement la question des WC sur la rive droite. Je vous rappelle juste qu'il y aura des édicules à la place des Nations, au Jardin botanique, à la place des Grottes, à la place des Alpes, à la Perle du Lac et à Saint-Jean parce qu'il y a manifestement des manques dans ces endroits.

Ce projet est intéressant aussi du point de vue du vandalisme, on l'a déjà dit. Contrairement à d'autres équipements, ces WC supportent des excès de toutes sortes. Je ne peux au nom des socialistes qu'apprécier cette volonté politique de développer des WC publics gratuits, de bonne qualité et hygiéniques. Les socialistes soutiendront cette proposition.

M^{me} Ariane Arlotti (ÈaG). Ça représente une grosse somme, comme l'ont dit mes préopinants. Douze toilettes à presque 250 000 francs la toilette, ça fait un peu mal au cul si je puis m'exprimer comme ça. (*Rires.*) Mais c'est quand même moins cher que la sécurisation des groupes scolaires, et tout le monde sait que les toilettes sont indispensables. Si les hommes peuvent pisser n'importe où, pour les femmes c'est nettement plus difficile. Ces toilettes-là seront au moins unisexes, nous nous en félicitons.

J'aurais personnellement eu envie de dire non quand j'ai entendu mon préopinant Vert dire que le montant pour une seule toilette représentait la subvention qui manque à l'association Viol-Secours. Alors imaginez combien pour 12 toilettes nous pourrions soutenir d'associations dans leurs besoins. Mon groupe pense cependant qu'on ne peut pas se permettre d'opposer les besoins; nous allons donc soutenir cette proposition du Conseil administratif.

M. Thomas Zogg (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra bien évidemment cette proposition, qui est nécessaire, mais j'aimerais revenir sur les propos de mon collègue Vert. Hélas, ça traduit un peu l'idéologie lancinante qui est parfois sous-jacente à la vision Verte, trop souvent malheureusement. La seule réponse qui est bien souvent proposée par ce parti, c'est un peu un retour à l'âge de pierre – je pense à l'installation de ces toilettes sèches.

Je rappelle ce qu'est le système de toilettes sèches. Il faut l'entretenir, vous êtes obligés de vider ça, il y a le problème des odeurs et ainsi de suite. On ne peut

Proposition: acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

pas se permettre en tant que Ville de Genève d'installer des toilettes sèches. Est-ce que vous vous imaginez que l'on puisse faire ça par exemple à la place des Nations, avec des gens qui viennent du monde entier? On va leur installer une espèce de... On n'est plus il y a cinquante ans! Ce sont là de vieilles propositions. Il faut vraiment qu'on aille vers l'avenir et qu'on envisage les choses de manière un peu plus intelligente.

Ces toilettes sèches réduiraient les coûts d'entretien au niveau de ce qui se fait actuellement, c'est-à-dire qu'il faudrait toujours payer une pauvre personne pour qu'elle nettoie ça. Avec les toilettes autonettoyantes, eh bien, on évite de créer ce genre de désagrément, puisque ce n'est pas non plus un métier facile. Les usagers et les riverains de la plaine de Plainpalais savent combien c'est parfois difficile. Je plains vraiment ceux qui nettoient ces toilettes parce qu'elles sont parfois dans des états vraiment lamentables. Il y a également des personnes qui ont des besoins pressants au centre-ville, ce n'est pas évident... La Ville de Genève se doit d'avoir un certain standing. Avec ce projet-là on a une réponse progressiste et intelligente à un besoin qui est extrêmement important pour la population. Le Mouvement citoyens genevois appuie cette proposition mais a aussi insisté sur la possibilité d'apporter une touche un peu plus esthétique que toujours ces constructions grisâtres un peu déprimantes comme ça. Nous soutiendrons bien entendu cette proposition et nous vous recommandons d'en faire autant.

M. Pascal Altenbach (UDC). Il va de soi que l'Union démocratique du centre est tout à fait favorable à cette acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes parce qu'on sait qu'en ville de Genève c'est très difficile d'en trouver et que les gens sont obligés d'aller dans les cafés ou les restaurants. Le fait qu'elles soient autonettoyantes, c'est parfait; elles seront toujours dans un état impeccable, ça c'est très bien. Nous accepterons cette proposition.

Cela étant, des personnes m'ont dit que ces toilettes sont très souvent trop hautes pour les enfants et que, comme elles sont autonettoyantes, elles giclent, c'est pourquoi les enfants préfèrent aller dehors sur l'espace public pour satisfaire leurs besoins. Il faudra bien vérifier si c'est aussi adapté aux petits.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle qu'il y a douze ans nous avons des toilettes extrêmement crapoteuses, comme dirait mon ancien collègue Manuel Tornare. Il y avait plus d'une centaine de toilettes publiques et nous les avons réduites à septante. Nous en avons rénové certaines, je remercie d'ailleurs les conseillers et les conseillères municipales d'avoir accédé à ces demandes très

pragmatiques pour ce qui est du Bourg-de-Four, de la Treille. Sauf que, effectivement, il y a un problème d'entretien. Comme on l'a dit, l'entretien coûte cher quand il ne s'agit pas de toilettes autonettoyantes, alors on y gagne sur le long terme avec les toilettes autonettoyantes. C'est la première chose.

Le principe qui nous a guidés, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et je remercie M. Jotterand d'y avoir fait allusion, c'est celui de l'espace public libre et gratuit. Je pense que je me suis fait un honneur de pouvoir mettre à la disposition du public des bancs et des espaces publics où il n'est pas nécessaire, comme dans d'autres villes, d'ouvrir chaque fois son porte-monnaie pour accéder à une prestation qui, somme toute, est tout à fait naturelle en ce qui concerne les toilettes publiques.

Cela dit, je m'étonne quand même que dans ce Conseil municipal on essaie d'opposer les demandes des concitoyens et concitoyennes. Toutes sont légitimes. Il s'agit de faire des arbitrages, il ne s'agit pas d'opposer les besoins, sans jeu de mots... Je trouve que c'est assez exécrable de commencer à faire ces distinctions et je m'étonne, de la part des Verts, qu'on en arrive à ce genre de politique qui n'a pas lieu d'être à mon avis dans un parlement qui, aujourd'hui encore, a les moyens de satisfaire beaucoup de demandes essentielles pour nos concitoyens et concitoyennes.

En ce qui concerne la robustesse de ces toilettes autonettoyantes, j'aimerais juste citer un petit exemple qui donnera une touche un peu légère à ce débat. Certains enfants s'enferment dans ces toilettes et montent sur le siège, pour que la douche autonettoyante se déclenche. En effet, il ne doit plus y avoir aucun poids sur le plancher. Il y a un enfant à Champel qui était avec tous ses copains. Il est évidemment monté sur le siège, la douche s'est déclenchée et il est tombé. Malheureusement il s'est cassé la jambe. Comme il n'arrivait plus à sortir, il a fallu l'intervention des pompiers pour cisailer la porte afin d'ouvrir les toilettes autonettoyantes. C'est dire si nos concitoyennes et concitoyens sont redoutables en ce qui concerne l'utilisation des toilettes autonettoyantes et c'est dire si elles doivent être robustes pour éviter si faire se peut non seulement ce genre de problèmes mais aussi d'autres activités qu'il n'y a pas lieu de citer ici. Je vous remercie de votre attention et de votre vote unanime sur ce projet.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (61 oui et 7 abstentions).

Proposition: acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 964 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux réalisations projetées.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous traiterons les urgences à 20 h 30. Je vous souhaite un bon appétit. Merci.

Séance levée à 19 h 25.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1854
2. Communications du Conseil administratif	1854
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1854
4. Questions orales	1854
5. Interpellation orale du 30 septembre 2019 de M. Simon Brandt: «Cuisines scolaires de Saint-Gervais: <i>Quo vadis?</i> » (IO-304)	1858
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2018 en vue de l'ouverture: – d'un crédit de 1 021 939 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron; – d'un crédit de 1 363 000 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet (PR-1320 A). Troisième débat	1861
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 jan- vier 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 908 700 francs brut destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augus- tins, dont à déduire une recette totale de 50 000 francs (participation FSAP liée au concours d'aménagement et participation des proprié- taires des biens-fonds), soit 858 700 francs net (PR-1338 A)	1870
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève (PR-1346 A)	1887
9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la pro- position du Conseil administratif du 5 septembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève (PR-1317 A)	1913

10. Propositions des conseillers municipaux	1928
11. Interpellations	1928
12. Questions écrites	1928

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat